

2024



Les Costes du Rhône  
face à leur avenir

BARONNIE DE LIÈGE  
COMMANDERIE DES COSTES DU RHÔNE

*Liège au fil du Rhône - N°35*

« *Il n'est pas de grande civilisation sans grande culture vinicole* » - Raymond Dumay

L'EDITO DU CONSUL

Gente Dame, Messire,

Qu'il est doux de voir l'automne poindre à nouveau et à foison son doux museau.... Avec la chute des feuilles, les vendanges étant rentrées et les vinifications en cours, se profile à l'horizon nos agapes de novembre, avec la venue à Liège d'une vingtaine de vigneron : un événement assez inédit, une opportunité unique de découvrir tant et tant de beaux flacons, trop rares en Belgique... Le 4ème Salon des Vins du Rhône à Liège, un moment incontournable !



Ce nouveau numéro de notre revue « Liège au Fil du Rhône » vous relatara les dernières aventures de notre Baronnie liégeoise, qui durant ces mois d'été a organisé deux Chapitres... Il est en effet de noble tradition pour nous de fêter l'indépendance française le 14 juillet, et de célébrer le fromage à Harzé en août : deux Chapitres revigorants, suscitant de beaux nouveaux échanges. Un large rapport richement illustré vous fera



## L'EDITO



## DU CONSUL



Le Grand Maître de la Commanderie, Patrick Galant et le Consul Pierre Luthers surmontent Québec

également part des festivités qui viennent d'être organisées au Québec pour fêter le quarantième anniversaire des trois Baronnie québécoises, celles de Québec, de Montréal et de Drummonville... Nous souhaitons longue vie et plein de projets à ces trois Baronnie « sœur », qui font un excellent travail de promotion des vins

du Rhône outremer, et ce dans un cadre législatif qui n'est pas facile, et même contraignant. A l'occasion de cette décade en terres du Québec, nous avons pu jeter les bases d'une large mission de Commandeurs canadiens et américains, très réceptifs à l'idée de venir fêter les 35 ans de la Baronnie liégeoise en novembre 2025, en faisant un petit crochet par la Suisse pour la soirée de gala, toujours superbe, de nos amis de Suisse !

Sur ce, je vous souhaite une belle et enrichissante lecture... Faites le plein avec nous des dernières nouvelles concernant les Costes du Rhône !

Pierre Luthers

Consul de la Baronnie liégeoise des Costes du Rhône

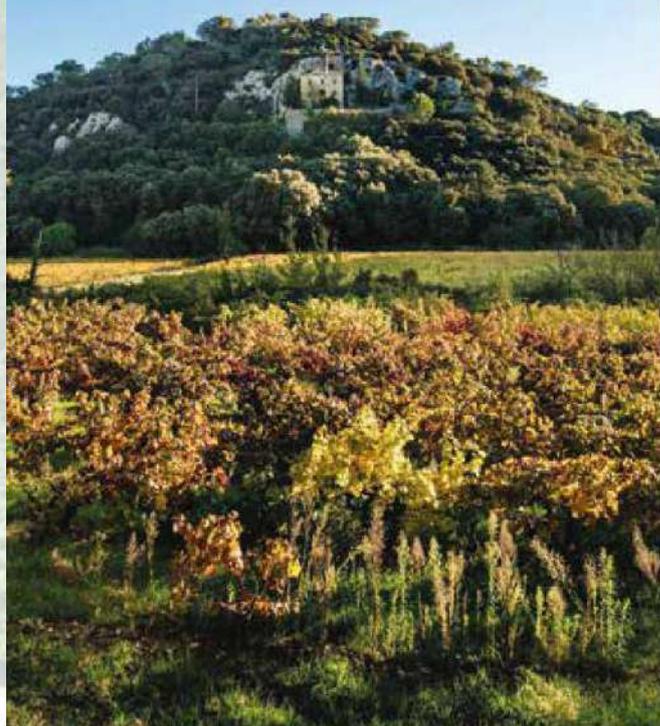


**SALON**



**DES VINS**

4<sup>ème</sup> édition du  
**SALON**  
**DES VINS DU RHÔNE**



**Invitation à la Découverte  
de Nectars des Costes du Rhône**

**Dimanche 10 Novembre, de 11h à 18h30**  
**En l'Hôtel Vandervalk – Congrès**  
**Salle « Boverie », 1er étage**

*La Commanderie des Costes du Rhône et sa Baronnie de Liège  
ont le plaisir de vous inviter*

*à participer à leur Grand Salon des Vins du Rhône  
au cours duquel seront présentés à la dégustation et à la vente  
un florilège des meilleurs nectars de Costes du Rhône,  
présentés et commentés par 21 vigneronns amis de la Baronnie :*

Château Grand Callamand (**Pertuis, Lubéron**) – Domaine Allois & Domaine Hélène Bleuzen (**Caseneuve, Ventoux**) – Domaine de la Catherinette (**Laval Saint Roman**) - Domaine Clos Romane (**Cairanne**) – Domaine Coste Chabrier (**Vinsobres**) – Domaine de la Citadelle (**Ménerbes, Lubéron**) - Domaine de Coste Chaude (**Visan**) – Domaine de Cousignac (**Bourg Saint Andéol**) – Domaine de Deurre (**Vinsobres**) – Domaine de Fond Croze (**St Roman de Malegarde**) – Domaine de la Ganse (**Vacqueyras**) – Domaine de Trelus (**Saumane-de-Vaucluse, Ventoux**) - Domaine des Asseyras (**Tulette**) – Domaine des Banquettes (**Rasteau**) - Domaine du Souverain (**Sablet**) - Domaine le Cri de l'Araignée (**Ste Cécile les Vignes**) – Domaine le Père Brun (**Sorgues**) – Maison Sinnae (**Laudun**) - Mas des Escarades (**Buisson**) - Mas St Louis (**Chateauneuf-du-Pape**) – Vignobles David (**St Hilaire d'Ozilhan**).

**Possibilité de se restaurer – Participation aux frais :**

6 euros (incluant le verre de dégustation INAO)  
8 euros (incluant le superbe verre de la Baronnie liégeoise des Costes du Rhône)

*Avec le concours de la Fromagerie des Vennes et de la Fromagerie de Saint-Georges (Sébastien Luthiers),  
des Huiles d'Olive de Toscane (Les Oliviers de Florence),  
des Tabliers Cag Sida (Bernard Hubin) & du Chocolatier « Chez Blanche ».*



**CHAPITRE**



**XCCCIV**

**CHAPITRE CXXXIV : 14 JUILLET 2024 - LIEGE**



Photo du Chapitre CXXXIV : de G à D : 1<sup>er</sup> plan, Richard Bonnechère, Jean-Louis Renson, Alain de Haas, Mireille Sbrascini, Jean-Marie le Bussy, Au second rang, de G à D : Denis Coolen, Alain Laroche , Sébastien Luthers, Pierre Luthers, Joseph Verhoest et Didier Maes (photo : Alain Courtois)

Traditionnel chapitre annuel, en collaboration avec les Amitiés françaises qui fêtaient cette année leur 80<sup>ème</sup> anniversaire, ce chapitre revêtait cette année une importance un peu particulière...





### Contexte : Décès d'Alain Casaril

Notre ami Commandeur décédé la veille, Alain Casaril, le chapitre devenait, par la nature des choses, un chapitre d'hommage aussi à sa mémoire..

Rappelé la veille à son sort d'homme défunt, Alain a quitté les siens quelques heures auparavant pour aller rejoindre son repos éternel, lui qui aimait ces moments de réunion autour des vins de la Vallée du Rhône, a contemplé, ce jour-là, les étoiles au travers du feu d'artifice.

L'équipe du Chapitre (Commandeurs et Officiers) a rendu hommage à Alain en levant un verre à son attention vers les cieux, « *son désormais nouveau lieu de contemplation du vignoble rhodanien* ».

« *Voici la fin de mon chemin sur terre, accueille moi, mon père, séchez vos larmes mes frères, je m'en vais là où brille la lumière. Adieu la vie, mais je bénis ma chance. La vérité éternité commence* », chantait dans sa dernière composition, avant de partir, Michel Delpech. Voilà qui s'applique à merveille à notre ami Alain Casaril !

Au revoir et bonne route, Alain !



### Nouveau Chevalier

Dans ce contexte, le Chapitre prenait donc une dimension toute particulière pour accueillir notre nouveau Chevalier, Messire Alain de Haas.

Petit clin d'œil dans ce contexte : « *Alain qui part et un autre Alain arrive* ». Voilà qui devait être écrit..





Alain de Haas est diplômé conducteur de travaux, et menuisier de formation. Après avoir exercé dans le bâtiment, notre impétrant s'est dirigé vers l'enseignement pour terminer comme directeur d'école d'enseignement technique secondaire adapté dont il est à présent retraité.



Outre sa formation de conducteur de travaux, Alain de Haas est aussi conducteur de belles machines puisqu'il est un adepte des sports mécaniques. La moto est sa passion et il aime, plus particulièrement, les grosses cylindrées qui lui permettent, lui et sa femme Janine sur la selle arrière, de faire des voyages magnifiques ou des tours de circuits à des vitesses record dépassant souvent les 200 km/h. Mais cette passion lui permet aussi de goûter aux plaisirs du voyage : parcourir le monde par tous chemins, avec émerveillement, passion et plaisir de l'aventure. C'est ainsi qu'il a déjà usé ses pneus en Norvège, en Albanie, au Portugal, en France, en Sardaigne, en Tunisie, au Canada, en Afrique du sud et a traversé tous les pays le menant même jusqu'à Moscou. Bientôt aussi, les Etats-Unis n'auront plus de secrets pour lui. La célèbre « Road 66 » n'attend que lui.





Convaincu également, des liens d'amitiés qui unissent la France et notre pays, partageant les valeurs de la République et pour avoir parcouru celle-ci dans tous les sens, Messire Alain est devenu un administrateur impliqué qui au sein des Amitiés françaises de Liège endosse le rôle de programmeur du site Web et se démène sans compter pour le montage, la tenue et le démontage du chalet du Village Gaulois.

Et le vin ? Alain de Haas est un défenseur convaincu des Costes du Rhône qui, étant invité pour la première fois à une soirée de gala en 2015, organise depuis son calendrier de voyages et de villégiature en fonction des agapes de la Baronnie afin de répondre positivement aux activités de celles-ci. Belle preuve de fidélité aux valeurs rhodaniennes ! Large soif, Messire de Haas !





## LES HOMMAGES A ALAIN CASARIL

Lors de la cérémonie d'adieu à Alain Casaril au crématorium de Robermont, il est revenu au Commandeur Sébastien Luthers, neveu d'Alain, de lui rendre l'hommage qu'il méritait.

Par sa situation personnelle et familiale avec Alain, Sébastien a d'abord tenu à rappeler son parcours commun avec Alain :

*« Nos chemins n'ont jamais été bien éloignés avec Alain. Oncle dans la famille, confrère Commandeur au sein de la Baronnie des Côtes du Rhône, pilier du Ciné-club des Vennes. Il avait aussi été mon*

*animateur de classe de neige et mon chef d'unité au sein de l'Unité Scout de Saint-Louis. Ses implications étaient nombreuses car on peut aussi dire qu'il a été dans les premiers éléments d'Enjeu et actif au sein des Clercs Cadet de Saint-Vincent. Je garderai aussi des souvenirs de lui lors des préparations de Méchoui ou dans son chalet du Village de Noël bien que j'étais trop jeune pour goûter à ses bières Gauloises ou encore des nombreuses aides qu'il n'hésitait pas à apporter avec sa fameuse camionnette. Un jour il avait même cassé sa vitre en venant m'aider à livrer 600 bouteilles à un de mes clients. Et puis il y a plein de souvenirs à Othée, le village d'origine de sa famille où il était retourné vivre avec marraine, Céline et Geoffrey. Le paradis pour les moutons, pour jouer au foot, pour sauter dans la piscine et plus tard pour découvrir la machine à voler lors des barbecues scouts. ».*



## HOMMAGE



## ALAIN CASARIL

Les témoignages de sympathie et de condoléances se sont multipliés au sein de la Commanderie. Ceux-ci proviennent de Liège mais aussi de nombreux vigneron des Côtes du Rhône, de Suze-La-Rousse et des Baronnie gantoise, suisse et canadiennes.

Le consul de la Baronnie de Gent, Erwin Devriendt a écrit : « *Les Commandeurs de la Baronnie de Gent sont profondément attristés d'apprendre le décès d'Alain. Alain était aussi pour nous un visage fidèle et chaleureux de la Baronnie de Liège. Pour notre part, nous souhaitons à la famille et aux amis d'Alain beaucoup de force dans ces moments difficiles. Nous lui serons toujours reconnaissants* ».



### **Le rôle d'Alain, Commandeur et l'homme apprécié de tous**

Dans son message publié dans notre dernier numéro, notre Consul, ex beau-frère d'Alain, a rappelé qu'il était l'un des plus anciens Commandeurs... Il a été adoubé Commandeur en 1995 par le Grand Maître fondateur Max Aubert. Est-il utile de rappeler l'importante contribution d'Alain au développement de la Baronnie, dont il était le fier porte-drapeau et le gardien des « objets du culte »...

Plusieurs messages sont arrivés chez le Consul montrant qu'Alain était un homme attachant doté de belles valeurs. Tous soulignent le vide laissé par son départ. L'un écrit : « *Sa fille, Céline, ainsi que toute sa famille,*

*peuvent être fières de l'homme exceptionnel qu'il était. Il nous laisse*



**HOMMAGE**



**ALAIN CASARIL**

*le souvenir d'une personne dévouée, généreuse et toujours prête à soutenir les autres ».*

*Son sens de l'accueil a aussi été souligné. « Alain a été un des premiers à nous accueillir chaleureusement, il y a une vingtaine d'années, lors de notre arrivée au sein de la Baronnie. Nous n'oublierons pas sa disponibilité et son aide lors des préparations des dégustations ou des chapitres ».*



A toi, à ton joyeux souvenir, et un grand merci d'avoir été simplement toi au milieu d'entre nous ! RIP Alain !





## Quelques mots pour se souvenir d'Alain



« *Liège au fil du Rhône* » tient à ajouter ces quelques mots pour Alain, qui, marqué par les difficultés, savait faire sienne le devise de la Commanderie : « Par Bacchus, Par Saint Vincent ».

Cher Alain,

« *Ce qui compte, ce ne sont pas les années qu'il y a eu dans la vie. C'est la vie qu'il y a eu dans les années* ». Cette jolie citation du seizième président des Etats-Unis, Abraham Lincoln, te va à la perfection.

Alain, même si tes années d'existence furent évidemment beaucoup trop courtes, tu en as fait non seulement un bien-être pour l'autre et tu mettais un point d'honneur à ce que personne ne puisse se douter du travail que cela représentait.

Avec tes trois décennies dans la fonction de Commandeur, tu as symbolisé à merveille cette époque durant laquelle la Baronnie a assis son développement ; et ce grâce aussi à ton travail minutieux, et discret, de rassembler le plus de forces autour de chaque organisation.

Qu'aurait fait la Baronnie sans ta célébrissime camionnette, sans ton souci de « veiller aux objets du culte », sans ton professionnalisme et ton souci de mettre du confort pour toutes et tous les participants à nos agapes ? Nous pourrions, cher Alain, en ajouter encore davantage tant ta contribution était essentielle et allait dans le bon sens.

Homme d'émotions, doté d'une grande sensibilité, tu as parcouru ta trop courte vie au pas de charge, trop vite certainement selon ce que tu disais. Un peu à la vitesse d'un ace..

Désormais, nous allons enlacer ton héritage rhodanien ; celui d'un homme épicurien qui a suivi passionnément son chemin de vie au service de l'autre ! RIP Alain !



**EN VACANCES  
ET...**



**AU TRAVAIL**

## Le Consol prépare activement les agapes du mois de novembre

Nous ne le dirons jamais assez, l'organisation de nos agapes prend du temps. Organiser un salon des vins et un Chapitre ne se fait pas en un claquement de doigt ! Notre Consol, Pierre Luthers, investi depuis presque 30 ans dans sa mission passe, avec Mireille, beaucoup de temps avec nos amis vigneron. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que « ce travail intense demande des sacrifices ».



Sablet : Autour de quelques vigneron, dont Eric Chauvin (Domaine du Souverain), notre Consol prend quelques moments de détente avec.. quelques bouteilles (toujours consommées avec modération)... déjà à l'état de recyclage.. 😊



## VISITE



## DOMAINE CHANTEGRIVES



Le Consul en visite chez Sophie Conrozier.

« Superbe accueil à Tresques au Domaine Chantegrives, avec Sophie Conrozier... Un autre angle pour découvrir le terroir de Laudun, et une superbe dégustation de l'ensemble des vins de ce domaine familial ».

Ces visites ne sont que « la partie émergée de l'iceberg ». Il reste ensuite tout le travail de représentation et d'organisation. Bref, tout le travail en amont.

A la maison Sinnae, le Consul prend le temps de (re)découvrir les vins que nous avons eu l'occasion, pour certains de déguster au mois de mai dernier, et que nous verrons à Liège au mois de novembre.



**MAISON**



**SINNAE**

Et puis, qui dit sacrifice, dit aussi...casquer... 😊



N'allez pas croire que notre Consulat va participer à une compétition auto ou moto, le port du casque, s'il n'est pas obligatoire dans les vignes, il est par contre hautement recommandé en cas de déplacement motorisé sur deux roues.. entre les vignobles.

Remarquons au passage que notre consul se déplace toujours avec sa marque des « Costes du Rhône ».. Voilà qui plairait à Bernard Magrez..

La Maison Sinnae s'est donc fait un devoir de nous rendre notre Consulat en bon état.. Même après une dégustation de travail..

Les pentes du vignoble de

Laudun demandent bien un petit sacrifice..

Rendez-vous donc à Liège pour la Maison Sinnae en novembre !





## Chapitre CXXXVème - HARZE – 25 août 2024



La photo du Chapitre. Autour des intronisés, il est à noter que notre chevalier, Jacques Lilien a fraîchement été promu au titre ô combien envié de Grand Maître à vie de la nouvelle Confrérie des Amis de l'Ourthe, Vesdre et Amblève. Félicitations à lui.

Comme chaque année, la fête du fromage à Harzé est l'occasion pour la Baronne de valoriser, à l'instar du fromage, son accompagnement de prédilection, toujours avec modération, les vins rhodaniens. Comme d'habitude, l'animation était assurée par notre Chevalier, Michel Vincent.

Ce dimanche ensoleillé a permis d'introniser trois personnalités : Gente dame Virginie Defrang-Firket, Bourgmestre (Maire) de la commune de Neupré et Messires Vincent Bray, Commissaire de Police de la zone Ourthe-Vesdre-Amblève ainsi que Frédy Henry, membre de la Confrérie des Vignerons de Vevey.





Crédit photo: Virginie Defrang-Firket

### Virginie Defrang-Firket

Tout qui s'intéresse aux enjeux locaux connaît bien Virginie Defrang-Firket. Il faut dire que Virginie n'est pas une inconnue. Nièce de feu, notre chevalier, Michel Firket, échevin (adjoint au maire) de Liège durant 18 ans et ami de notre Consul, elle est déjà une habituée de nos agapes, et plus particulièrement celles du 14 juillet.

Virginie, une fois obtenu son diplôme de licenciée en sciences politiques et administrative de l'Université de Liège, s'engage en politique au sein du PRL (devenu depuis Mouvement Réformateur), dirigé à l'époque par Jean Gol et puis par Louis Michel. Elle travaille avec, entre autre comme collègue, devenue, elle aussi Bourgmestre d'une commune limitrophe et Chevalière de la Baronnie, Gente dame Laura Iker.

A l'époque, en 1995, Virginie Defrang-Firket, travaille en qualité de collaboratrice parlementaire du PRL au Sénat de Belgique.

Elle s'occupe plus particulièrement des sujets bioéthiques. Elle a été conseillère parlementaire depuis le 4 janvier 1995 et a occupé la fonction de Secrétaire politique du groupe PRL à partir de 2010 jusqu' 25 mai 2014, date de son élection au Parlement wallon. Elle a notamment travaillé pour certains de nos chevaliers : Daniel Bacquelaine, Christine Defraigne mais aussi pour Michel Foret (ancien Gouverneur de la province de Liège), Philippe Monfils et François Bellot.

En 2005, Virginie Defrang-Firket décida de s'investir dans sa commune : Neupré. Elle y a été élue conseillère communale (= municipale) le 8 octobre 2006.

Fort de son expérience de parlementaire et de son expérience locale, elle devient Bourgmestre (Maire) le 16 juin 2017 suite à des tensions entre partenaires de la majorité. Élue au Parlement wallon le 9 juin 2024, elle a renoncé à siéger, en vertu du décret wallon sur le décumul. Bourgmestre depuis 2017, elle a été réélue lors des élections du 13 octobre 2024 et rempile donc au mayorat pour les 6 prochaines années.





Côté privé, notre bourgmestre de la commune la plus riche de la province de Liège, apprécie la musique. Elle fréquente d'ailleurs les Francofolies de Spa ainsi que Tomorrowland. Epouse de Jean-Pierre, et parents de trois grands enfants, son socle pour réaliser ses projets, elle est aussi un épicurienne convaincue. Son récent passage au Village Gaulois de Liège nous fait penser que notre nouvelle chevalière apprécie la fête et les divins breuvages qui y sont associés (avec modération évidemment).

Souhaitons à notre nouvelle chevalière une longue route au sein de la famille rhodanienne dans laquelle elle trouvera non seulement le plaisir de déguster les vins de cette belle région rhodanienne mais aussi la joie de découvertes qui font que la vie est comme sa fonction politique actuelle : la joie de découvrir l'autre ! Bienvenue à elle !

### Vincent Braye



Est-il politiquement correct d'introniser le Chef de Corps de la Zone de Police SECOVA qui couvre les entités d'Aywaille, Sprimont, Esneux, Trooz et Chaudfontaine dans la Baronnie des Costes du Rhône ? Cette question, au demeurant insidieuse devait être posée avant de présenter notre nouveau chevalier.... Plus sérieusement, Vincent Braye, chef de Corps depuis 2019, a connu dans sa mission des moments forts. Les inondations de 2021 ont fortement touché sa zone, les conséquences de la Covid ne sont que deux exemples qui montrent que le travail de la Police, l'aide au citoyen, ne se limite pas à la recherche de la vérité dans toutes les affaires qu'elle doit traiter.

Il est le représentant de la Commission Permanente de la Police Locale pour la Province de Liège, chargé de cours à l'Ecole Provinciale de Police. Il fut aussi Directeur des Opérations de la Police fédérale.

Vincent Braye est un amateur de la montagne mais aussi de la Zélande (Pays-Bas). En sa qualité d'amateur de « la petite reine », il y trouve un relief favorable au rouleur mais avec du vent.. Lui, le chef de Corps, doit parfois « prendre le vent ». Nul doute qu'il a « la socquette légère » pour aboutir à ses objectifs. La Zélande, c'est aussi le





pays des moules ou des huîtres. Avec un tel plat, choisir un Côte du Rhône blanc composé de Marsanne, Roussanne ou encore le Grenache, offre une belle minéralité et des notes de fruits qui se marient parfaitement avec les fruits de mer.



### Fredy Henry

Membre de la Confrérie des Vins de Vevey, en Suisse, au bord du Lac Léman, à quelques encâblures à peine de nos amis de la Baronnie Suisse des Costes du Rhône qui siègent sur les hauteurs de Montreux..., Fredy Henry connaît les excellents vins produits à Vevey, juste à côté du vignoble du Lavaux, un vignoble en terrasses ancestral remontant au 11ème siècle et entré en 2007 au patrimoine mondial de l'Unesco... En tant que membre de cette confrérie des vins de Vevey, il assure évidemment la promotion des vins de votre cœur, et a aussi participé à la célèbre

Fête des Vignerons de Vevey, une fête rare et exceptionnelle ne se déroulant que tous les cinq ans. Il y a certainement croisé notre ami Consul Gerard Carrel et son épouse, Sybille..

Ancien élève du Conservatoire de Musique professionnelle, Fredy Henry est à la fois musicien, pianiste, organiste, Chef d'orchestre et selon les informations, Chef de Choeur... Il est vrai que là-haut sur la montagne, en Suisse, il est de bonne tradition de chanter entre amis....

Amateur de fondue suisse comme il se doit et de Gruyère, il apprécie aussi les vins du Rhône, des vins qui lui rappellent la phrase de Dali « *Qui sait déguster ne boit plus jamais de vin, mais goûte des secrets !* ». Et parmi les vins du Rhône, tout particulièrement les vins de Côtes Rôties, ces flamboyants nectars du nord de l'appellation, mettant à l'honneur le cépage roi de la syrah, avec quelques gouttes de viognier pour encore le relever !



**BARONNIES**



**QUEBEC**

## LES BARONNIES DU QUEBEC ONT 40 ANS !



### **Voyage dans les terres du Saint-Laurent..**

En cette fin du mois d'octobre, tablant sur la rencontre d'un été indien dont finalement ils ont bien profité, les membres d'une fière délégation liégeoise ont dignement représenté en Québec la Baronnie Liégeoise des Costes du Rhône à l'occasion des festivités liées au 40ème anniversaire des trois Baronnies québécoises de Québec, Montréal et Drummondville. En la prestigieuse occurrence, le Consul Pierre Luthers, le Commandeur Sébastien Luthers accompagné de sa Dame Aurélie et de son fils Ben et le Chevalier Bernard Cornu ont rejoint les membres d'autres délégations, dont Patrick Galant, Grand Maître de la Commanderie des Costes du Rhône et les Consuls Gérard Carrel (Montreux), Bernard Guet (Philadelphie) et Peter de Haydu (New York).



**LES LIEGEOIS**



**AU QUEBEC**



La fière délégation liégeoise présente au Québec. De gauche à droite : Ben, Aurélie et Sébastien Luthers, Bernard Cornu et le Consul, Pierre Luthers.



**BARONNIES  
QUEBEC**



**ANNIVERSAIRE**

### **Le Chapitre Officiel des trois Baronies**



Premier point d'orgue du périple, le samedi 19 octobre, le Chapitre Officiel d'anniversaire des trois Baronies québécoises, en la Salle des Promotions du Séminaire de Québec et en présence d'Eric Lamouroux, Consul Général de France. Un Chapitre et une soirée de gala menés de main de maître par François Gosselin, Consul de la Baronnie de Québec et Michel Deblois son vibrant Commandeur-Secrétaire, accompagnés d'Henri Biard, Consul de la Baronnie de Montréal et de Dino Halikas, Consul de la Baronnie de Drummondville (qui nous quittera dès lendemain pour partir en Gaspésie à la chasse à l'original !). Durant cette soirée au cœur du vieux Québec ont été servis plusieurs nectars rhodaniens proposés par Philippe Guigal (malheureusement retenu à New York) et a été présenté en exclusivité mondiale un nouveau produit exceptionnel, un concentré 'Prestige' de sirop d'érable, délicieux à déguster et mis en valeur par Marika Chabot et Isabelle Beaudoin, cette dernière



# BARONNIES QUEBEC



# ANNIVERSAIRE

étant élevée avec d'autres prestigieux impétrants au titre de Chevalier de la Commanderie. Animation originale, quatre chanteurs d'opéra, comme en l'Opéra-Bouffe de Liège, ont agrémenté la soirée de remarquables prestations vocales, et ce selon une savante et dynamique mise en scène.

## A Montréal



Deuxième point d'orgue, la Soirée de Gala le jeudi 24 octobre de la Baronnie de Montréal, qui a déroulé ses fastes au sixième étage de l'Institut d'Hôtellerie et de Tourisme du Québec à Montréal... Le Consul Henri Biard n'a pas ménagé ses peines, avec l'aide de ses confrères Commandeurs, pour proposer une soirée sortant de l'ordinaire, et dont le point d'orgue a certes été la présentation des vins de la soirée par un prestigieux vigneron d'Ampuis, Stéphane Ogier, qui a proposé à la



# BARONNIES QUEBEC



# ANNIVERSAIRE

dégustation des magnifiques flacons, allant de la Syrah de pays à un flamboyant Condrieu et à de superbes Côtes Rôties.... Parmi les nouveaux Chevaliers, citons entre



Le vigneron Stéphane Ogier

autres le nom de Leslie Saez, restauratrice à la tête du prestigieux établissement « L'Excuse » à Chaponnay près de Lyon.... A noter aussi la brillante idée de proposer un gâteau d'anniversaire original, divisé en

fait en quatre parties représentant les quatre saisons et les quatre décennies de la Baronnie de Montréal.



Kino Gros Louis (Baronnie de Québec) et le Commandeur Jean-Pierre Galateau de la Baronnie de New York.



**QUEBEC**



**COMMANDEURS**



Un des consuls régionaux de l'étape : Dino Halikas, Consul de la Baronnie de Drummondville (à droite) à côté du Grand-Maître, Patrick Galant et à gauche, nos deux Commandeurs liégeois, le Consul Pierre Luthers et Sébastien Luthers.

Il est des moments privilégiés au sein de la Commanderie. A la Commanderie, nous défendons évidemment les vins rhodaniens mais nous cultivons surtout l'amitié.

Notamment, par l'intermédiaire de notre Grand Maître, Patrick Galant, lequel cultive le dynamisme comme une des grandes valeurs de la Commanderie...

*Il est doux de voir ses amis par goût et par estime. La Bruyère*



**QUEBEC**



**DECOUVERTES**

### Les découvertes



Dans les parties plus ludiques et récréatives, pour se concentrer sur les aspects plus gastronomiques ou bacchiques, relevons dans le programme de la délégation liégeoise, entre chasse à la baleine à Tadoussac, dégustation de poutines sur l'île

d'Orléans et séjour dans une cabane à sucre au Mont Rigaud, la visite du vignoble de l'Isle de Bacchus, avec présentation de somptueux vins de glace par le vigneron Steve Boyer (<http://www.isledebacchus.com/le-vignoble>) ainsi que l'étonnante découverte de vins de tomate, élaboré par un ami Belge installé depuis quelques décennies en Québec, Pascal Miche, par ailleurs promu Commandeur de la Baronnie de Québec lors de la soirée d'anniversaire. Une démarche passionnée et passionnante, donnant des résultats à découvrir absolument (<https://omerto.com/>)!



**VIGNOBLE**



**ISLE DE  
BACCHUS**



Le vignoble de l'Isle de Bacchus...

Créé en 1982 à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le vignoble de l'Isle de Bacchus s'avère être un pionnier dans l'histoire de la viticulture québécoise. Le vignoble tire son nom de l'ancienne appellation donnée à l'île d'Orléans par Jacques Cartier lui-même en 1535 lorsqu'il la baptisa " Isle de Bacchus " en raison de l'abondance des vignes sauvages qu'il y trouva à l'époque. Le vignoble exploite aujourd'hui 11 hectares de vignes sur l'île, dont les cépages sont adaptés au climat du Québec. L'expertise développée depuis 30 ans permet d'offrir des produits de grande qualité, dont la cuvée « Fleur de Lyse », dégustée plus tard sur une plage du Saint Laurent sous un soleil caribéen, et les célèbres vins de glace...



VIN



DE TOMATE



... et le vin de tomate



## VIN TOMATE



## OMERTO

Pascal Miche nous a présenté fièrement Omerto, son vin de tomate issu d'une recette familiale gardée secrète pendant quatre générations. Préparé sur le domaine de cinq hectares, la production est rapidement passée de 20 à 30 bouteilles à plus de 50 000 annuellement. Le nom de ce sublime nectar rend hommage à Omer Miche, l'arrière-grand-père de Pascal, qui vécut en Belgique et créa son tout premier alcool de tomate en 1938. Cette année-là, la récolte de tomates d'Omer fut si exceptionnelle qu'il eût l'idée de transformer le fruit en vin. Par la suite, Omer améliora sa méthode de fabrication jusqu'à l'obtention d'une cuvée au goût exquis, à 16% d'alcool. La famille Miche préparait cette recette dans sa cave et la dégustait entre amis les jours de fête. Dès son arrivée au Québec en 1998, Pascal Miche a eu besoin d'une dizaine d'années pour mettre au point le spiritueux de tomate qu'il commercialise aujourd'hui. Son vin de tomate est élaboré à partir d'un savant mélange de tomates débordantes de saveur. Les variétés utilisées sont spécifiquement adaptées au climat de Baie-Saint-Paul, ce qui donne au grand cru un goût tout à fait unique. Omerto est le tout premier vin apéritif/digestif de tomate à être vendu sur le marché mondial.

### La Citadelle



Les délégations des Baronniees étrangères ont également été conviées le dimanche 20 octobre à visiter de manière privée et exceptionnelle la Citadelle du 22ème Régiment de Québec, sur les hauteurs du Château de Frontenac, à l'orée



**QUEBEC**



**SURPRISES**



des plaines Abraham où les CowBoys Fringants ont donné leur dernier concert public en juillet 2023... Cette visite était organisée sous la supervision et en présence de Richard Giguère, Brigadier Général des Forces Armées du Canada aujourd'hui à la retraite, et par ailleurs Chevalier de la Commanderie depuis 1999. Cette visite étonnante s'est terminée par un walking-dinner dans le Mess des Officiers (et non pas des Commandeurs, comme certains l'ont fait remarquer avec humour).

**Quand des Liégeois rencontrent d'autres Liégeois au pays de Jacques Cartier..**

Une anecdote amusante, au cœur du massif des Laurentides et au bord du Lac Sauvage, dans un restaurant perdu dans la nature mais vraiment à conseiller (la Maison de Soma), la rencontre inopinée avec Lorraine et Laurent, deux Liégeois venus rendre visite à Véronique, une amie liégeoise installée au Québec avec son mari Gilles.... Rencontre qui s'est poursuivie le lendemain matin, pour Bernard et Pierre, par un sympathique petit déjeuner privé et idyllique, dans la forêt de Sainte Adèle....



**QUEBEC**



**QUEBEC**



Nous pointerons également la qualité générale de l'accueil que nous avons rencontré partout au Québec... L'on se sent rapidement à l'aise avec des serveurs ou des patrons qui vous approchent avec le sourire et tous avec la même phrase d'entame « Vous allez bien ? ». Et sur ce, ils vous déposent la carte des spécialités : vous n'avez plus qu'à composer votre menu tout ragailardis par un accueil aussi frais et spontané...

En résumé, un très beau voyage en

terres québécoises, qui a permis de resserrer les liens d'amitié entre les Baronnie du Québec et la Baronnie de Liège, de découvrir certaines spécialités gastronomiques et œnologiques de ce lointain pays, et de jeter les bases de la réception à Liège d'une belle délégation du Québec, à l'occasion du 35ème anniversaire qui sera fêté comme il se doit en novembre 2025 !





## Vendanges 2024 : la morosité s'impose

Selon les estimations établies au 1er octobre, la production viticole de 2024 est estimée à 37,5 millions d'hectolitres, en baisse de 22 % par rapport à l'année précédente et de 15 % par rapport à la moyenne quinquennale. Cette baisse est due aux conditions météorologiques défavorables qui ont impacté tous les bassins viticoles.

### Estimation de récolte viticole au 1er octobre 2024

Catégories de vins	Moyenne 2019-2023	2023	2024	2024/2023	2024/Moyenne 2019-2023
	Millier hl	Millier hl	Millier hl	%	%
<b>Vins AOP</b>	18.718	19.414	15.461	-20	-17
<b>Vins pour eaux-de-vie</b>	10.224	12.699	8.835	-30	-14
<b>Vins IGP</b>	12.114	11.778	10.434	-11	-14
<b>Autres vins (dont vins sans IG)</b>	3.164	3.994	2.723	-32	-14
<b>TOTAL VINS</b>	<b>44.220</b>	<b>47.885</b>	<b>37.454</b>	<b>-22</b>	<b>-15</b>

Sources : Agreste pour 2024, Agreste-Douanes pour années antérieures

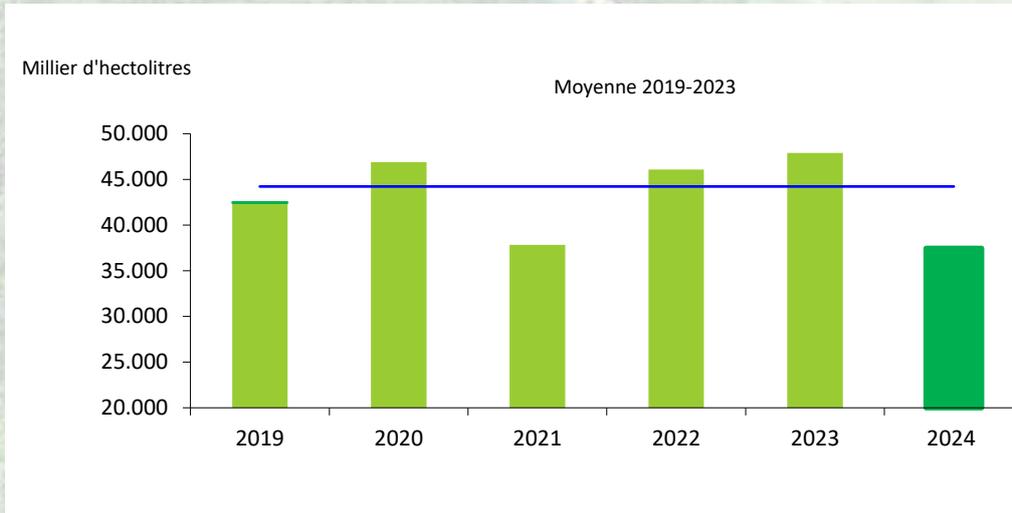
### Production nationale : une récolte en baisse de 22 % sur un an

Au 1er octobre, la production viticole 2024 est estimée à 37,5 millions d'hectolitres. La récolte 2024 serait inférieure de 22 % à celle de l'an dernier et de 15 % à la moyenne 2019-2023. Elle serait équivalente à la faible production de 2021, marquée par le gel. Tous les types de vins sont concernés, particulièrement ceux de Bourgogne, du Beaujolais et de Champagne, ainsi que les vins destinés à la production d'eaux-de-vie qui avaient connu une récolte 2023 exceptionnelle.





## Production nationale viticole estimée au 1er octobre 2024



Dans de nombreux vignobles, la floraison s'est déroulée dans des conditions fraîches et humides, entraînant la coulure (chute de fleurs et jeunes baies) ainsi que le millerandage (formation de petites baies). A cela s'ajoutent des pertes dues au gel, au mildiou, et à la grêle. Conséquences des précipitations de septembre, les vendanges ont été avancées dans certaines régions pour limiter les risques sanitaires de pourriture et des pertes supplémentaires.

### Production régionale : baisse dans tous les bassins

En Languedoc-Roussillon, les vendanges sont pratiquement achevées. La production est revue à la baisse en raison d'un faible rendement dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales et la partie Ouest de l'Hérault, conséquence de la persistance de la sécheresse depuis quelques années qui a affaibli les ceps. Le mildiou, favorisé par d'importantes précipitations en début d'été, a entamé le potentiel de production dans le Gard et l'Est de l'Hérault. La récolte du bassin devrait être inférieure de 13 % à celle de l'an dernier.

En Champagne, la production serait inférieure de 33 % à celle de 2023 et de 14 % à la moyenne quinquennale, en raison du mildiou, des gelées printanières, de la grêle, de l'échaudage, et des pluies tardives en septembre.



# VENDANGES



2024

En Bourgogne, les vendanges finies, les rendements au pressage des raisins se révèlent inférieurs aux prévisions. Le mildiou a occasionné des pertes, notamment en Côte d'Or et la grêle a touché le vignoble de l'Yonne. Dans le Beaujolais, le mildiou estival a entraîné des pertes significatives. La production de l'ensemble Bourgogne-Beaujolais serait inférieure de 35 % à celle, élevée, de 2023.

En Alsace, comme dans la plupart des autres vignobles, la maturité est ralentie en septembre par les températures en baisse. La production reculerait de 13 % en raison du mildiou et d'une floraison perturbée.

En Savoie, l'état sanitaire se dégrade, obligeant à avancer les vendanges. Après le gel au printemps, puis le mildiou en été, la production baisserait de 5 % sur un an. Elle serait stable par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Dans le Jura, gel et mildiou réduisent la récolte de 75 % par rapport à la récolte élevée de 2023.

En Val de Loire, là aussi, le risque de dégradation sanitaire oblige à avancer les vendanges. La production viticole baisserait de 30 % sur un an (-16 % par rapport à la moyenne 2019-2023), en raison du mildiou et de la coulure.

Dans les Charentes, malgré les précipitations bénéfiques de septembre, la production devrait diminuer de près d'un tiers par rapport à l'année record de 2023, en raison d'un faible nombre de grappes initial et d'une floraison déficiente. Un épisode de grêle tardif en septembre conduit à avancer les vendanges.

Dans le Bordelais, les pluies de septembre ont accéléré les vendanges. La production diminuerait de 14 % après une récolte déjà réduite en 2023, due à la réduction des surfaces et à l'effet du mildiou, de la coulure, du millerandage et de la grêle.

Dans le Sud-Ouest, les pluies de septembre n'ont pas amélioré les rendements, l'état sanitaire s'est dégradé et a précipité les vendanges. La récolte est inférieure à celle, déjà réduite, de 2023 à cause de la coulure, du millerandage, du mildiou, du gel ou de la grêle.





Dans le Sud-Est, millerandage, gel tardif printanier et mildiou entraînent des pertes en Provence et dans la Drôme. La production est estimée en retrait de 16 % par rapport à 2023 et à la moyenne 2019-2023.

En Corse, la conjonction d'une sécheresse importante puis d'attaques de ravageurs et enfin de pourriture au moment des vendanges conduit au recul de la production (- 13 % par rapport à 2023, année de forte production, et- 1 % par rapport à la moyenne quinquennale).

### Estimation de récolte par vignoble au 1er octobre 2024

	Tous vins (*)				
	Moyenne 2019-2023	2023	2024	2024/2023	2024/Moyenne 2019-2023
	Millier hl	Millier hl	Millier hl	%	%
Champagne**	2470	3162	2129	-33	-14
Bourgogne - Beaujolais	2229	2830	1847	-35	-17
Alsace	977	1051	914	-13	-6
Savoie	103	108	102	-5	0
Jura	80	122	30	-75	-62
Val de Loire	2474	2998	2089	-30	-16
Charentes	10429	13339	9176	-31	-12
Sud-Ouest	3075	2753	2681	-3	-13
Bordelais	4640	4331	3742	-14	-19
Languedoc-Roussillon	11628	11094	9656	-13	-17
Corse	333	381	331	-13	-1
Sud-Est	5161	5022	4203	-16	-19

(\*) la catégorie « tous vins » inclut outre les vins avec ou sans IG, une estimation des dépassements de plafonds (distillation) et des lies

(\*\*) Pour la Champagne, le total des vins ("tous vins") est constitué uniquement des AOP et des volumes en dépassement de plafond ou de lies

Sources : Agreste pour 2024, Agreste-Douanes pour années antérieures





## Focus sur la Vallée du Rhône

En Vallée du Rhône, après l'un des hivers les plus chauds et un hiver sec, les vignes rhodaniennes ont nécessité un débourrement plus précoce. Les pluies abondantes qui ont eu lieu depuis le printemps ont compensé le déficit en pluviométrie enregistré depuis le début de l'automne. Même si



certain vignobles ont été touchés par le gel en avril, notamment dans le Luberon, le Ventoux, le Diois, et sur le secteur de Crozes-Hermitage, les vendanges ont connu un contexte propice aux conditions de maturation.

En ce qui concerne le potentiel du millésime, les vignerons ont constaté des premiers jus avec de belles maturités tanniques et de beaux équilibres.

Pour ce qui est de la quantité, le président des Vignerons indépendants du Vaucluse, Thierry Vaute, Domaine de la Pigeade à Beaumes-de-Venise a dressé récemment depuis les nouveaux bureaux du Palais du Vin à Orange-Sud, un bilan clairement négatif.

D'emblée, Thierry Vaute note : « *Le bilan n'est pas très réjouissant* ». Ce bilan « *reflète l'ambiance de nos vignobles avec un volume en recul de -20% à -30% selon les bassins du département. Le printemps a été arrosé, la pression phytosanitaire conséquente, heureusement, l'été a été chaud et sec, du coup ça a bien rattrapé l'état sanitaire. Mais le millésime 2024 va battre un record* »



## VENDANGES



## RHONE

*historiquement bas, pire qu'en 2021 à cause du gel, du mildiou voire de la coulure sur le Grenache. Mais la qualité est bien présente. »*

Dans ce contexte économiquement morose, Thierry Vaute note aussi que le contexte de cette rentrée est défavorable aux agriculteurs : *« le modèle économique de l'agriculture se détériore, que ce soit pour les céréaliers, les éleveurs, les arboriculteurs et nous les vigneron. Ce n'est pas dans notre ADN de dire que ça va mal mais depuis 5 ans, on accumule les problématiques : les gilets jaunes, la Taxe Trump aux USA, le Covid et son cortège de fermetures des bars, restaurants et cavistes. Certains n'arrivent pas à rembourser les PGE. S'ajoutent à cela la tendance à la déconsommation globale du vin, en particulier du rouge, les aléas climatiques et on devient résilients »*. Les chiffres montrent une baisse de 10 % de la production du vin. Thierry Vaute prévient les autorités : *« le feu couve dans les campagnes. Depuis la crise de mars-avril, aucune réponse n'a été apportée à nos questions. Un ministre est parti, un autre arrive. Le ras-le-bol, les frustrations sont à leur comble, on ne compte plus les suicides de paysans, on a le moral dans les chaussettes. Ne vous étonnez pas si les tracteurs repartent à l'assaut des villes et bloquent tout. L'Etat doit absolument répondre présent rapidement »*.

Dans ce climat de morosité, Céline Barnier, vice-présidente de la Fédération des Vignerons Indépendants de Vaucluse, en charge de l'œnotourisme, se veut optimiste et se félicite : *« Nombre de domaines ont reçu nombre de visiteurs pour déguster les cuvées, savoir comment on travaille, de quoi est constitué le sous-sol, quels sont les cépages qui entrent dans l'assemblage de chaque couleur. Il y a eu des concerts, des food-trucks dans les vignes, des apéros. Bientôt un site en ligne au niveau national donnera le détail des animations. L'opération 'Vendangeur d'un jour' a bien marché, les amateurs ont vu que ce n'était pas une sinécure de tailler les grappes, sans parler du travail quand elles arrivent dans le caveau »*. Pierre SAYSSET, le directeur du Palais du Vin d'Orange précise : *« Sur 75 millions de touristes qui viennent en France, 12 visitent les caves, les vignobles. Nos paysages sont un facteur majeur de l'attractivité du Vaucluse, une manne financière »*.



**VENDANGES**



**RHONE**

Néanmoins, Thierry Vaute veut rester optimiste et voir le verre à moitié plein... « *Nous représentons 80% des vigneronns de Vaucluse. Et notre filière est dans le top 3 de la balance commerciale, alors donnez-nous de l'oxygène pour passer le cap* ».

**Les Vignerons Indépendants de Vaucluse en chiffres :**

- 11 000 hectares
- 47 appellations
- 400 domaines adhérents
- 30 millions de bouteilles vendues
- 81% de rouge – 10% de rosé – 9% de blanc
- Commercialisation : 55% en bouteilles / 45% en vrac
- Chiffre d'affaires autour de 300M€





## Crise viticole : Les craintes des viticulteurs s'accroissent

2e vignoble AOC tranquille de France qui rayonne sur trois régions et six départements (Ardèche, Drôme, Gard, Loire, Rhône et Vaucluse), le vignoble rhodanien connaît comme les autres vignobles une crise de la production doublée d'une baisse de la consommation. Malgré de premières tentatives pour ajuster la production de ses 2,4 millions d'hectolitres annuels à la commercialisation, les prix ne sont pas repartis à la hausse pour les Côtes du Rhône, qu'ils soient rouges, blancs ou rosés...

« *En réalité, le point de départ de la crise que nous rencontrons aujourd'hui ne remonte pas à 2023, mais à 2020 et à la crise du Covid, qui a représenté la première inflexion notable dans le ralentissement de la consommation en France, liée à l'incapacité de se réunir et de tenir des événements festifs* », estime Philippe Pellaton, président d'Inter Rhône.

Ce retard qui n'aurait depuis jamais été rattrapé se conjugue à un contexte national et international peu favorable. « *Nous avons ensuite enchaîné avec des conflits internationaux et une forme de protectionnisme, observée sur des marchés comme les Etats-Unis ou la zone Asie, qui ont perturbé les flux du commerce mondial* ». Car bien que l'export ne représentait que 35% des volumes des ventes, les stocks grossissants se sont ensuite vus abonder par une baisse de la consommation française, encouragée par l'inflation.

### **Les sénateurs du Vaucluse rencontrent les représentants de la filière du département**

Dans un tel contexte économique peu favorable, les trois sénateurs du Vaucluse ont rencontré les autorités viticoles vaclusiennes.

Coralie Onde, du domaine de la Ganse (que nous allons découvrir lors de nos prochaines Agapes du mois de novembre), représentant le cru Vacqueyras et Thierry Vaute, président des vigneron indépendants de la Vallée du Rhône ont reçu le 9 octobre dernier les trois sénateurs du Vaucluse : Lucien Stanzione (PS), Alain Milon



## VITICULTURE



## ATTENTES

(LR) et Jean-Baptiste Blanc (LR), Vice-Président la Commission des Finances de la Haute Assemblée et Alain Milon (LR), Président de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale; tous les trois sont membres du « Groupe d'études Vignes et Vin » au Sénat.

Le contexte de cet échange, nous le connaissons, nous reporte à la crise agricole du début de cette année. La situation politique dans l'Hexagone a eu pour effet d'insécuriser le monde agricole.



Les sénateurs Lucien Stanzione, Alain Milon et Jean-Baptiste Blanc ont rencontré les représentants des grands crus et Thierry Vaute, pour les Vignerons indépendants. Crédit photo : CL

### Les revendications

Selon Thierry Vaute, les marchés se tendent, et la qualité ne suffit plus face à la baisse de la demande. Les bons rendements des trois dernières années ont entraîné des récoltes supérieures aux possibilités de vente, et donc une baisse des prix, et la situation s'aggrave. Il affirme que « *le choc de la crise du covid, les taxations Trump,*



## VITICULTURE



## ATTENTES

*les changements climatiques, l'excès de réglementations et les « sur-contrôles » entachent la rentabilité des exploitations. Leur situation financière fragile invite les banques à la prudence, rendant impossible le financement des évolutions nécessaires. Il mentionne que pour changer un cahier des charges d'appellation, l'Inao, « gardien du temple », met entre six et dix ans ».*

Face à cette crise qui impacte les vignerons, Thierry Vaute indique bien que la profession demande des allègements de taxes, des réglementations, plus de souplesse des banques pour permettre les évolutions, et un soutien du gouvernement pour l'exportation.

Les trois sénateurs ont décidé de rencontrer ensemble Sophie Primas, ministre déléguée chargée du commerce extérieur pour que la promotion des vins vauclusiens à l'international soit renforcée, et la ministre de l'Agriculture et de l'alimentation pour parler des réglementations et de la sensibilisation des banques à la situation des exploitations.

À l'initiative du sénateur Lucien Stanzione, une nouvelle rencontre, de suivi aura lieu à la Maison des Vins de Vacqueyras, le 25 novembre prochain.



**VITICULTURE**



**SOUTIEN**

## Soutien structurel à la filière viticole, le Gouvernement notifie un dispositif de restructuration de la réduction définitive du potentiel viticole

Dans le cadre des mesures annoncées par le Gouvernement en février 2024, outre un volet d'aide conjoncturelle de 80 M€ déployé en direction des bassins viticoles du grand croissant sud-ouest, sud-est et sud de la vallée du Rhône, un volet de soutien structurel était annoncé.

À l'issue d'un travail avec les services de la Commission, et plusieurs échanges à l'été, du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avec le Commissaire européen à l'agriculture, la France a notifié le 19 septembre dernier à la Commission un dispositif de réduction définitive du potentiel viticole qui constitue le premier volet de réponses aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur viticole.

Le dispositif s'appuie également sur les résultats d'une enquête lancée en mai dernier dans le but de préciser l'ampleur et les priorités souhaitées par les viticulteurs pour la réduction définitive ou temporaire du potentiel viticole.

Adossé à l'encadrement temporaire Ukraine des aides d'État, le dispositif notifié propose de financer l'arrachage de vignes afin de pérenniser l'activité des exploitations viticoles, avec un montant pouvant atteindre 4 000€ par hectare, pour une enveloppe prévisionnelle de 120 M€ au vu du résultat de l'enquête. L'aide serait octroyée pour les agriculteurs qui abandonnent, sur les surfaces ainsi arrachées, la production d'autorisation de replantation, et qui renoncent également à mobiliser ou à demander, pendant les six campagnes viticoles 2024 à 2029 incluses, des autorisations de plantation nouvelles.

Ce dispositif vient ainsi apporter une réponse structurelle à la crise de marché rencontrée par la filière agricole, du fait en particulier de la guerre en Ukraine, et contribuera à équilibrer et à mieux calibrer sur le long terme les volumes mis en production par rapport à l'évolution de la consommation.

Vu que la Commission a validé le dispositif (voir article), un guichet d'aide sera ouvert à FranceAgriMer.





## Plan d'arrachage validé par la Commission européenne

Comment mettre fin à la surproduction de vin en France ? Le gouvernement a soumis le 18 septembre dernier une campagne d'arrachage de vignes à l'approbation de Bruxelles. Le ministère de l'Agriculture précise que ce plan d'arrachage, présenté comme "*un dispositif de réduction définitive du potentiel viticole*", est un "premier volet de réponses aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur" touché notamment par la baisse de la consommation de vin, les conséquences du changement climatique et la hausse des coûts (voir article ci-avant).

L'enveloppe permettrait de compenser l'arrachage d'au moins 30.000 hectares de vignes.

Étendre l'arrachage des vignes pour tenter de sortir de la crise du vin. Le gouvernement français a soumis à la Commission européenne son plan d'arrachage de 120 millions d'euros, de quoi supprimer 30 000 des 800 000 hectares du vignoble français.

L'arrachage des vignes était demandé par la profession pour répondre aux difficultés les plus critiques rencontrées par un certain nombre d'exploitations viticoles.

La situation du secteur viticole est en effet préoccupante avec une vendange 2024 en très forte baisse (voir article) en raison des dérèglements climatiques mais aussi de la baisse de la consommation des vins et d'une très vive concurrence.

Reçus par Annie Genevard quelques jours après sa prise de fonction, les professionnels ont rappelé la nécessité de compléter l'arrachage définitif par un dispositif d'arrachage temporaire permettant d'offrir des perspectives d'avenir aux territoires, aux vignerons et à la filière.



## VITICULTURE



## PLAN ARRACHAGE

La ministre estime qu'il est important que ce secteur ait établi une stratégie de filière. Elle souhaite les accompagner dans cette démarche.

FranceAgriMer publiera prochainement la décision établissant le cadre de gestion de ce dispositif pour permettre l'ouverture de la téléprocédure de dépôt des demandes d'aide à compter de la mi-octobre.

Doté d'une enveloppe totale de 120 M€, ce dispositif vise à financer la réduction du potentiel viticole par l'arrachage définitif de vignes en production, avec un montant d'aide de 4 000 € par hectare. Ce mécanisme permet d'apporter un soutien immédiat face à la crise de marché que traverse le secteur en contribuant au rééquilibrage des



Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

volumes de production au regard de la demande.

La ministre est aux côtés des viticulteurs pour les aider à surmonter les difficultés structurelles et conjoncturelles qu'ils affrontent.

Concernant la réduction du potentiel viticole national, Michel Barnier déclarait fin 2007 que « *dans certains cas, l'arrachage du vignoble est encore nécessaire pour adapter l'offre à la demande. Mais cet arrachage doit être maîtrisé et raisonné, afin de poursuivre un objectif cohérent, défini par zones de production. La mesure d'accompagnement doit être incitative, elle doit être fondée sur le volontariat.* »

Plus d'informations : envoyer un mail à [vitrestructuration@franceagrimer.fr](mailto:vitrestructuration@franceagrimer.fr) ou contacter l'assistance téléphonique au 01.73.30.25.00, du lundi au vendredi, de 09h à 18h.





## Hymne au vin français

Nous connaissons toutes et tous la situation du vin hexagonal. Nous développons tous ces sujets dans « *Liège au fil du Rhône* ». Nous savons que cette situation économique engendre aussi des difficultés dans ce secteur.

Dans ce climat incertain, il y a des hommages qui viennent montrer en cette période que les actrices et acteurs de cette si belle et honorable culture ; celle du talent de faire ce divin breuvage qui se partage avant tout, ont besoin de soutien !

Dans ce contexte économique difficile, le gouvernement a annoncé un plan d'arrachage de 100.000 hectares, soit dix fois la superficie de Paris, afin de résorber la surproduction de vin en France.

Au moment des vendanges, un ancien ministre, Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon, mieux connu sous le nom de Philippe de Villiers, a rendu hommage au vin français ! Partant de son histoire personnelle, il a souhaité mettre en exergue la profession viticole. Certes, cet hommage est passé un peu inaperçu mais nous avons fait le choix de reprendre in extenso ce bel hymne à la viticulture et aux vigneronnes et vignerons.

*« C'est une déchirure. On mutile la vigne, on ampute les illustres coteaux, le vignoble souffre, le vin saigne. La France pleure les hottes vides car le vin c'est la France. La France immémoriale des premières vendanges, des premiers millésimes. La France des vins de garde, des cépages légendaires. Cette France-là, elle vient de loin. Une France qui est contemporaine du grégorien, qui a été racontée par Grégoire de Tours <sup>(1)</sup> qui rapporte la scène fameuse de l'Évêque-vigneron qui accueille le chef de Tournai <sup>(2)</sup> à qui il se confie en lui disant ceci : La vigne était mon destin. J'étais fait pour y vivre. Elle m'a appelé. Je suis passé du vignoble des raisins pourpres de mon père aux vignes du Seigneur.*

<sup>1</sup> Grégoire de Tours (évêque) : né à Riom près de Clermont vers 538 et mort en 594, Grégoire de Tours fut évêque de Tours, historien de l'Église, des Francs et de l'Auvergne. On lui doit les premières mentions historiques de la présence de la vigne sur les bords de la Loire. Il évoque dès le VI<sup>e</sup> siècle dans son *Historiae francorum* des vignobles dans les environs de Tours, d'Orléans, d'Angers et de Nantes. Il dénonça aussi l'ivrognerie de ses pairs très portés sur ce qui était alors appelé, la pratique des toasts aux vivants, aux morts, aux anges et aux saints. Il s'est éteint à Tours probablement le 17 novembre 594 où il y est vénéré ainsi qu'à Clermont.

<sup>2</sup> Philippe de Villiers fait allusion à Robert de Tournai.



## HYMNE



## AU VIN

*Vous savez dans notre religion, le vin est biblique et même christique. En fait, depuis toujours, le vin est intimement mêlé au corps de la France. La vigne et les pampres <sup>(3)</sup> ont tissé, avec notre peuple, une histoire commune. Le vin est un agrément français. Il ne s'agit pas d'une culture bachique mais il s'agit de quelque chose de plus profond. Depuis les premiers échauffements de gorge de Rabelais jusqu'aux chansons à boire de La Madelon, le vin, chez nous, est littéraire. On retient les vers et les verres nous retiennent. On célèbre la dive bouteille. On est du même sarment, on est du même serment. Et chacun le jure : si je*



*meurs, je veux qu'on m'enterre dans une cave où il y a du bon vin. Quand j'étais petit, quand j'étais jeune, j'allais aux vendanges et je suivais discrètement, « entre chien et loup » <sup>(4)</sup>, les anciens jusqu'à la cave. On buvait du Noah <sup>(5)</sup>, c'était notre nectar. Un vin interdit car il avait trop d'esprit. On le reniflait puis*

*on buvait du menton, du nez, de l'œil et palais. j'écoutais, je goutais la petite musique de la pinède grinçante. Il y avait peu de mots, surtout des onomatopées. Et puis, il y avait Eugène, le vigneron hors d'âge qui faisait craquer ses genoux pour nous dire le temps qu'il ferait le lendemain. Il remplissait nos verres et énonçait une hypothèse qui convenait à la compagnie vieillissante. Je me souviens de ces mots qui portent la fin de ma vie. Il disait ceci. Les gars, au chevet du vin, le temps s'endort. Alors il se pourrait que quand on est à la cave, nous les vieux, on vieillit moins vite. Voilà le secret de ma conservation ». Philippe de Villiers*

<sup>3</sup> Un pampre est une branche de vigne portant les grappes et les feuilles.

<sup>4</sup> Expression signifiant : « à la tombée du jour, à la nuit tombée ». Il s'agit du moment de la journée où la lumière est incertaine, au crépuscule, aux dernières heures du jour.

<sup>5</sup> Le Noah est un raisin blanc, ses grappes sont moyennes, avec des gros grains cylindriques et une pulpe molle se détachant facilement. Le raisin Noah est généralement très sucré mais aussi très acide. Sa grande particularité étant son goût foxé unique de fruit des bois très prononcé surtout grâce à sa pulpe. Vinifier du vin avec du noah et le vendre, même en quantité réduite, est toujours interdit en France, 85 ans après le vote d'une loi votée le 24 décembre 1934, (le soir du réveillon de Noël) par l'Assemblée nationale qui prohibe six cépages : le noah, mais aussi l'isabelle, l'othello, le jacquez, le clinton et l'herbemont.



**OIV**



**DECLARATION  
COMMUNE**

## OIV : 37 pays adoptent une déclaration commune pour renouveler leur engagement auprès de la filière viti-vinicole

*Conférence ministérielle des pays membres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) à l'initiative de la France : 37 pays <sup>(6)</sup> adoptent une déclaration commune pour renouveler leur engagement auprès de la filière viti-vinicole et de l'OIV à l'occasion de son centenaire*

En amont du 45e Congrès mondial de la vigne et du vin, la France a organisé, du 11 au 13 octobre 2024, une conférence ministérielle, présidée par Madame Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, pour réaffirmer son attachement à l'OIV et l'importance qu'elle accorde au secteur viti-vinicole. Cette réunion a permis aux ministres réunis à Dijon d'échanger sur la situation viticole mondiale et sur les défis à relever par la filière. Lors de cette réunion de travail, les ministres ont adopté une déclaration commune reconnaissant le travail accompli par l'OIV depuis sa création et traçant ses perspectives pour les années à venir.

L'ensemble des délégations présentes ont endossé cette déclaration qui invite les États membres à renouveler les engagements pris il y a cent ans, lors de la création de l'OIV et à l'égard du secteur. La déclaration réaffirme l'importance pour les délégations d'accompagner la filière pour transformer ces défis en opportunités.

Réduction de la superficie du vignoble dans le monde, évolution des modes de consommation, ralentissement du commerce international : le vignoble mondial est en effet confronté à des défis aggravés par les effets du changement climatique. Toutefois, des solutions communes pour y faire face peuvent émerger de l'expertise de l'OIV, du caractère pionnier de la filière viti-vinicole et de la diversité des États membres qui composent l'OIV.

<sup>6</sup> Liste des pays signataires : Albanie ; Allemagne ; Argentine ; Arménie ; Australie ; Autriche ; Belgique ; Brésil ; Bulgarie ; Chili ; Chypre ; Croatie ; Espagne ; France ; Géorgie ; Grèce ; Hongrie ; Inde ; Italie ; Luxembourg ; Malte ; Maroc ; Moldavie ; Monténégro ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Pérou ; Portugal ; République Tchèque ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Slovaquie ; Slovénie ; Suisse ; Ukraine ; Uruguay.



**OIV**



**DECLARATION  
COMMUNE**

La déclaration met ainsi en avant plusieurs objectifs :

- Promouvoir la durabilité du secteur dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale ;
- Promouvoir le patrimoine mondial de la vigne et du vin et ses aspects historiques, culturels, humains, sociaux et environnementaux ;
- Souligner le rôle de l'OIV pour éclairer les décisions en matière de santé publique et notamment en vue de lutter contre les consommations excessives d'alcool ;
- Contribuer à la diffusion et la valorisation des travaux de l'OIV aux différents échelons décisionnels – nationaux, régionaux et internationaux.

Cette conférence ministérielle marque une étape importante pour l'OIV en tant qu'organisation scientifique et technique de référence pour le secteur. Elle offre des perspectives prometteuses pour la filière afin de répondre au mieux aux défis et opportunités pour les années à venir.



Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

*Sous la présidence de la nouvelle Ministre, Mme Annie Genevard, les représentants de l'OIV et des différents pays membres ont conclu en renouvelant leur engagement auprès la filière viti-vinicole.*





## Quelle est l'influence des taux d'intérêt sur la vente des vins ? <sup>(7)</sup>

Nous le savons, l'économie ralentit et les perspectives de croissance s'amenuisent. Nous avons connu, encore récemment, des périodes d'inflation (augmentation des prix) importantes. Lorsque l'inflation est élevée, le prix des biens et services augmente significativement. Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales relèvent en général leur taux directeur, ce qui influe sur les taux d'intérêts auxquels les banques commerciales prêtent.

La Banque centrale européenne (BCE) et les autres banques nationales de l'Eurosystème ont pour mission de maintenir la stabilité des prix. Quand l'inflation est trop forte, entraînant une hausse trop rapide des prix dans l'économie, la BCE a relevé ses taux d'intérêt pour contribuer à son atténuation. Elle avait commencé à augmenter ses taux d'intérêt en juillet 2022 et a poursuivi dans cette voie jusqu'en septembre 2023. Son objectif est de maintenir l'inflation à 2 % à moyen terme. Actuellement, nous nous rapprochons de cet objectif. Dès lors, la BCE considère ne plus devoir conserver des taux d'intérêt aussi élevés.

En novembre 2023, dans ses prévisions pour l'Europe, le Fonds Monétaire International notait que : « *les pays doivent redoubler d'efforts pour reconstituer ou préserver leur marge de manœuvre budgétaire tout en sanctuarisant les dépenses essentielles. En réduisant les déficits, la politique budgétaire s'allie à la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation* ».

### Comment les taux d'intérêt directeurs de la BCE agissent-ils sur l'inflation ?

Si l'inflation est trop élevée, la BCE peut augmenter ses taux d'intérêt et faire en sorte que le crédit devienne plus cher. L'économie ralentira, les anticipations d'inflation diminueront et l'inflation s'atténuera.

Si l'inflation est trop faible, la BCE peut abaisser ses taux d'intérêt et faire en sorte de rendre le crédit moins cher afin de stimuler l'investissement et les dépenses, soutenant ainsi la hausse des prix.

<sup>7</sup> L'idée de cet article est venue lors d'une conversation avec une fidèle lectrice de « *Liège au fil du Rhône* ». Nous allons tenter de répondre à cette question qui influence l'activité économique de nos amis viticultrices et amis viticulteurs.





## La politique monétaire.

Au moment d'écrire ces lignes, la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque centrale européenne (BCE) ont décidé de diminuer leur taux directeur. Nous pouvons nous demander si cela a des conséquences sur le secteur viticole et dans l'affirmative, dans quelle mesure ?

Pourquoi les banques centrales abaissent leur taux directeur ? Outre la lutte contre l'inflation, plusieurs raisons sont encore possibles : stimuler la croissance économique, diminuer la récession et créer de la confiance auprès des acteurs économiques. En baissant leur taux directeur, les banques centrales envoient un message aux banques commerciales et aux agents économiques (privés, entreprises,...). Une diminution des taux directeurs peut encourager l'emprunt et les dépenses, stimulant ainsi l'économie. Cependant, des taux d'intérêt trop bas peuvent également entraîner une inflation plus élevée, ce qui va avoir pour effet de réduire le pouvoir d'achat.

Nous le savons, la politique monétaire a une influence directe sur l'inflation, car elle détermine les conditions de l'offre et de la demande de monnaie dans l'économie. En d'autres termes, la confiance est importante pour encourager l'investissement des entreprises et donner un signal vers la consommation, donc vers la reprise économique<sup>(8)</sup>.

Une fois ceci dit, quelle peut être l'influence du niveau des taux d'intérêt sur la vente des vins ?

### 1) Les coûts de financement pour les entreprises

La production de vin nécessite des investissements significatifs (achat de terres, infrastructures de vinification, équipements). Si les taux d'intérêt augmentent, les emprunts pour financer ces investissements deviennent plus coûteux, ce qui peut ralentir l'expansion ou l'amélioration des exploitations viticoles.

---

<sup>8</sup> Actuellement, les principales banques centrales ne privilégient plus le resserrement monétaire qui était nécessaire pour contenir l'inflation. La Banque centrale européenne (BCE) avait commencé son cycle de baisse en juin 2024. Le 12 septembre 2024, elle annonce une deuxième baisse : à partir du 18 septembre 2024, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, passera de 3,75 à 3,5%. La BCE réduit encore l'écart entre ses taux directeurs. Après juillet et septembre 2024, la BCE poursuit sur la voie de l'assouplissement monétaire en octobre 2024. Son principal taux directeur, le taux de dépôt, est réduit de 25 points de base passant à 3,25% à partir du 23 octobre 2024.



## TAUX INTERET



## VIN

En cas de demande de refinancement des dettes, les domaines viticoles concernés, notamment les plus petits, ont souvent des emprunts à rembourser. Une hausse des taux peut rendre le refinancement de ces dettes plus coûteux, ce qui augmente les charges financières des viticulteurs et peut réduire leur capacité à maintenir ou à augmenter leur production. L'augmentation des prix qui en résulte est alors nécessaire afin d'assurer la pérennité de l'activité.

### 2) La consommation des vins

Un taux d'intérêt élevé a comme conséquence une augmentation des charges d'intérêt, donc à diminuer pour le particulier, notamment, son pouvoir d'achat. Nous l'avons vu ces dernières années avec l'inflation en 2022. La consommation qui en a résulté a diminué (voir ci-après) la consommation de vins.

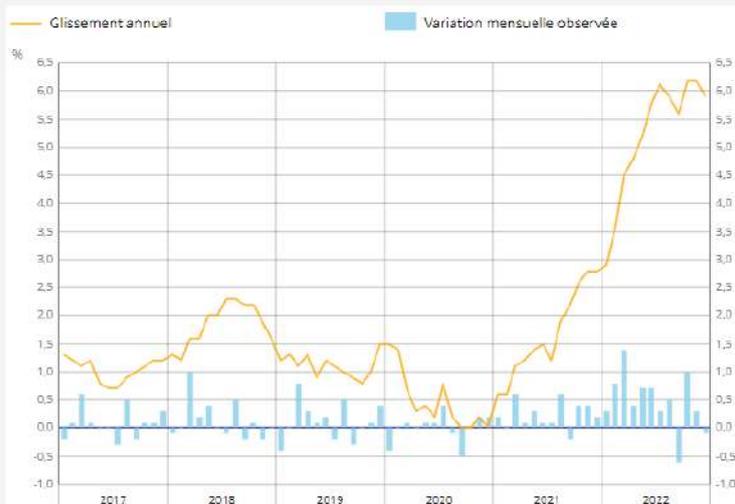
Si les taux d'intérêt élevés freinent la consommation globale, les consommateurs se tournent naturellement vers des vins moins coûteux, affectant par voie de conséquence, les ventes de vins premium ou de haute qualité. Cela peut pousser les viticulteurs à ajuster leur offre en fonction de la demande, notamment en favorisant les gammes plus abordables. Il en résulte bien souvent une perte de chiffres d'affaires pour le viticulteur et une consommation différenciée, voir annulée, pour l'amateur de vin.

### 3) L'exemple de 2022

Pour illustrer notre propos, analysons ce qu'il s'est passé en 2022, année de forte inflation (voir tableau ci-contre). Pour ce faire, nous allons nous reporter sur ce que l'Organisation Internationale du Vin (OIV) a constaté. Mais d'abord, attardons nous sur la situation des taux d'intérêts durant cette année.

Quelle était, à l'époque, la situation économique ?

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte  
Source : Insee - Indices des prix à la consommation



## TAUX INTERET



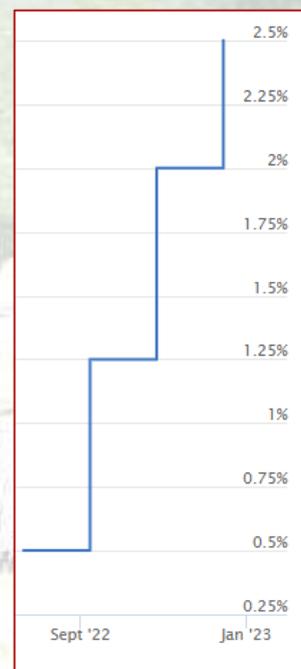
## VIN

Dans cet exemple, nous prendrons en compte le taux directeur de la BCE.

Le tableau ci-contre montre l'évolution du taux directeur en 2022. Alors que le taux était proche de 0,0% depuis 2016, c'est au mois de septembre que le taux est passé de 0,5 % au mois de juillet de cette année à 1,25 % en septembre, et à 2,5 % le 21/12/2020. Il a ensuite encore augmenté jusqu'à la réunion de la BCE du 20/09/2023 (4,50 %).

Cette évolution du taux directeur montre que l'économie est sous pression avec cette forte inflation et, dans un tel contexte, il est nécessaire d'augmenter les taux d'intérêts afin de maintenir la liquidité de la monnaie. L'augmentation des taux d'intérêts incite à épargner et non à consommer. Les prix ayant augmentés, le consommateur juge plus opportun de moins consommer.

Cette montée de l'épargne réduit la demande de biens et de services. Lorsqu'il y a moins de demande, les détaillants n'augmentent pas leurs prix aussi vite et l'inflation ralentit.



Source: BCE

### 3.1) Le vin en 2022

L'OIV rappelle tout d'abord que « l'année 2022 a été marquée par une forte inflation, la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, de nombreux marchés ont connu des hausses significatives des prix du vin, qui ont entraîné une légère diminution des volumes consommés dans le monde. La valeur globale des exportations mondiales de vin a atteint le plus haut niveau jamais enregistré ».

Pour les pays exportateurs de vins, l'OIV notait : « Le commerce international du vin est dominé par trois pays de l'UE – l'Italie, l'Espagne et la France – qui ont exporté ensemble 57 Miohl en 2022, soit 53 % des exportations mondiales de vin ».

En termes de volume, les trois pays ont tous décliné par rapport à 2021, bien qu'à des degrés différents : l'Italie a exporté 21,9 Miohl (à peine -0,6 % par rapport à 2021), l'Espagne a enregistré la plus forte baisse par rapport à 2021 (-11 %) avec 21,2 Miohl, et la France a accusé une baisse de 5 % par rapport à 2021 avec 14,0 Miohl.

En termes de valeur, la France demeure le premier pays exportateur au niveau mondial en 2022 avec 12,3 Mrd EUR (+10,9 % / 2021), suivie de l'Italie (7,8 Mrd EUR, +10,1 % / 2021) et



## TAUX INTERET



## VIN

de l'Espagne (3,0 Mrd EUR, +3,1 % / 2021). Ces trois pays représentent 61 % des exportations mondiales en valeur.

La catégorie de vin la plus performante en moyenne en termes de valeur est celle du vin mousseux, avec +19 % par rapport à 2021, tant en France qu'en Italie. Les vins en bouteille et en vrac ont connu une évolution positive, mais limitée, à l'exception des exportations françaises de vin en vrac qui ont diminué de 29 % en volume et de 17 % en valeur.

En ce qui concerne les pays importateurs, la Belgique, avec un volume de 3,3 Miohl pour une valeur de 1,3 Mrd EUR, a connu en 2022 une baisse en volume (-4 %) et une hausse en valeur (+3 %). Un phénomène similaire a été observé dans toutes les catégories, à l'exception de la catégorie BiB, dont la valeur n'a pas augmenté par rapport à 2021. Cette augmentation de prix a donc provoqué une diminution de la consommation.

*En 2022, les exportations de vin ont été gravement affectées par une forte inflation et par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont provoqué un ralentissement significatif du fret maritime. Cette conjonction d'événements a entraîné une baisse globale du volume de vin exporté à un prix moyen beaucoup plus élevé (+15 % par rapport à 2021), la valeur des exportations mondiales de vin étant estimée à 37,6 Mrd EUR, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré.*

Selon les chiffres de l'OIV, « la consommation a changé de manière importante : les vins rouges perdent des parts de marché, tandis que d'autres catégories comme le mousseux ou le rosé sont en progression ».

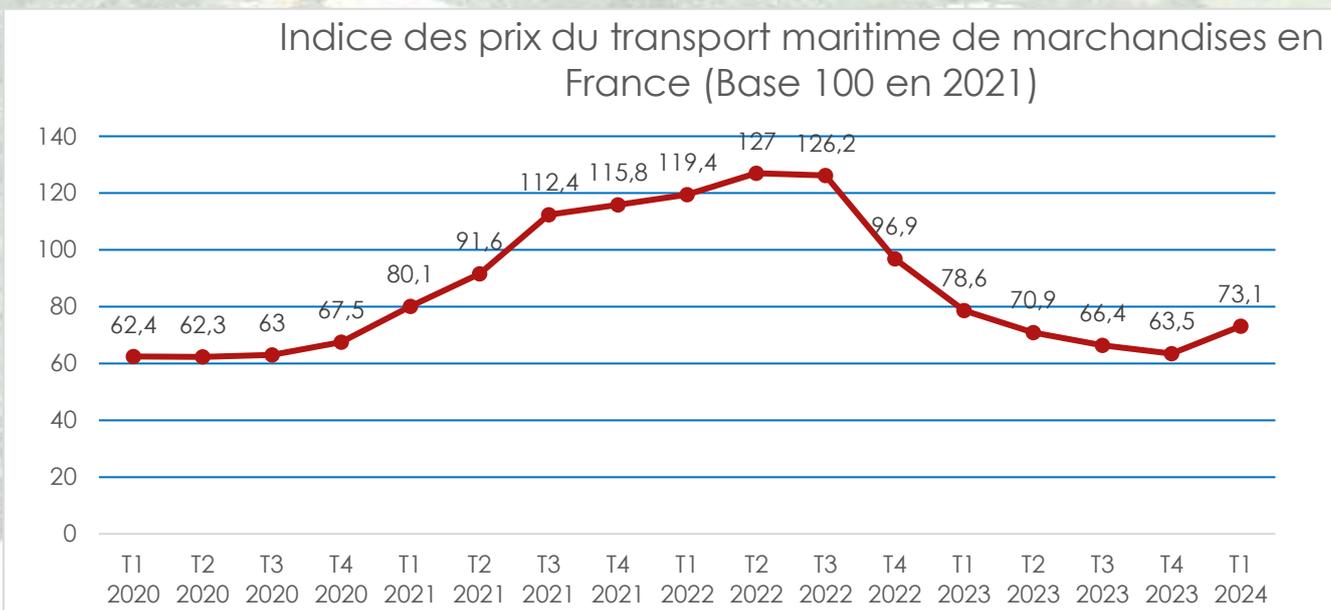




**3.2) L'analyse**

Comment expliquer cette différence ? Les habitudes de consommation ont évolué fortement ; ce qui a eu comme conséquence, selon les chiffres de l'Insee, que pour 2022, les prix du transport, tout comme ceux du transport maritime a diminué (-0,9 % après une augmentation de +7,0 %). Selon un rapport de l'ONU de 2023, le transport maritime a reculé

Indice des prix du transport maritime de marchandises en France (Base 100 en 2021)



Source : Statista

de 0,4 % en 2022. Pour rappel, ce mode de transport représente 80% du commerce mondial en valeur et 90 % en volume.

Le tableau montre que le prix du transport maritime a augmenté durant l'année 2022 ; ce qui a eu aussi des conséquences sur la consommation des vins vu que le prix augmentait ; ce qui corrobore la baisse globale du volume de vin exporté, comme l'analyse l'OIV.

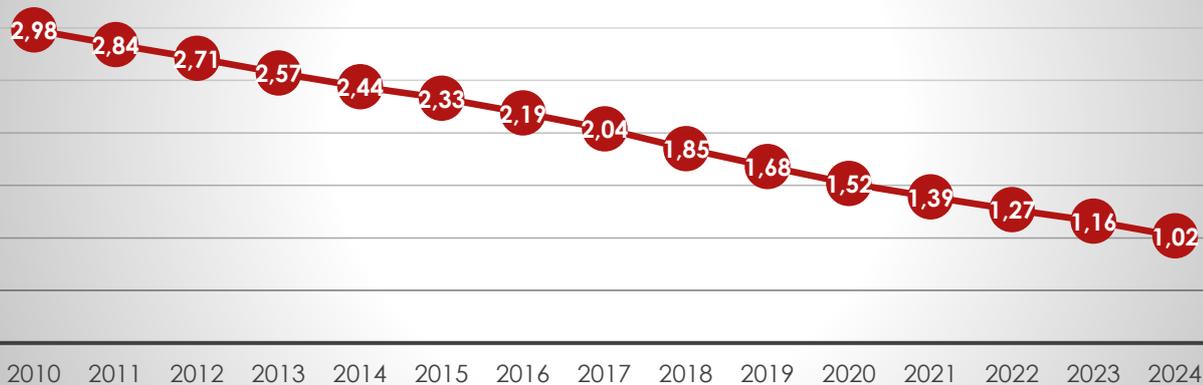
Tout cela est confirmé par les chiffres de la consommation des vins, qui eux, ne cessent de diminuer comme le montre le tableau ci-dessous.





## La baisse de la consommation du vin est structurelle

### Consommation totale de vin (en millions d'hectolitres)



Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le temps de réagir par rapport aux nouvelles habitudes de consommation prend du temps car le viticulteur ne peut changer ses habitudes sans avoir prévu les conséquences sur son travail. Pour reprendre son leadership, le vin a besoin de s'adapter. Bernard Magrez, grand propriétaire viticole, notamment dans le Bordelais, tire la sonnette d'alarme (voir « Echos du Vignoble » dans ce numéro).

Si d'autres produits sont, aujourd'hui, préférés par les consommateurs, c'est aussi que les desideratas de la nouvelle génération, qui consomme, avec modération du vin, bouscule davantage les acquis que les dernières générations. Nous avons vu les principales caractéristiques des générations « Millennials » et « Z » (voir notamment notre numéro 34 pages 48-49). En résumé, Les jeunes ont tendance à préférer des choix expérimentaux et à vouloir des saveurs de vin différentes, s'écartant ainsi des modèles conventionnels de consommation de vin.

En conclusion, nous pouvons affirmer que si le niveau des taux d'intérêt a une incidence sur la consommation du vin ; la baisse de la consommation de vin, en revanche, n'est pas liée à la perte de l'importance culturelle du vin en France. Cette baisse constitue le signe d'une transformation du mode de vie et des choix et pas seulement du prix. L'innovation de l'industrie vinicole et sa capacité à répondre aux goûts variés des consommateurs feront que le vin restera la véritable manifestation de la culture française.





## FILIERE VIN : ENJEUX (Suite)

Nous avons développé dans le numéro 34 de *Liège au fil du Rhône* les principaux enjeux que connaît la filière vin.

Comme prévu, nous poursuivons l'analyse de ces enjeux avec trois grandes thématiques : le dérèglement climatique, les enjeux géopolitiques et la durabilité.

### **Le dérèglement climatique**

La filière des vins et spiritueux est fortement dépendante des conditions météorologiques et climatiques, la qualité des raisins employés pour la production de vin et la maturation des ingrédients utilisés pour les spiritueux étant sensiblement affectées par ces facteurs.

Si les pays comme l'Italie, la France, l'Australie et le Chili sont touchés par le changement climatique, les pays les plus septentrionaux comme la Suède et le Royaume-Uni gagnent du terrain.

### **Les aléas climatiques**

Rappelons aussi que les aléas climatiques peuvent entraîner des changements dans les saisons de croissance des vignes. Ainsi, par exemple, des hivers plus doux ou des printemps plus froids peuvent influencer sur le cycle de vie de la vigne, avec des conséquences sur la floraison, la maturation des raisins et la période de récolte.

### **La chaleur**

Les vagues de chaleur prolongées peuvent aussi entraîner une maturation précoce des raisins, ce qui nuira à la qualité du vin en raison d'une teneur en sucre trop élevée et d'une acidité insuffisante.

### **La pluie**

L'excès de pluie ou le manque de précipitations ont également des conséquences négatives. Les pluies excessives entraînent une dilution du goût des raisins et favorisent le développement de maladies fongiques. En revanche, le manque de précipitations peut impliquer un stress hydrique sévère, affectant la croissance des vignes et la quantité de





récolte. Les gelées printanières tardives touchent les bourgeons des vignes, réduisant ainsi le rendement de la récolte.

### **Autres aléas climatiques**

Les tempêtes, les incendies de forêt et les inondations frappent les vignobles et les infrastructures de production de vin. Cela peut entraîner des pertes économiques considérables.

Pour faire face à ces défis, de nombreux producteurs de vins et spiritueux mettent en œuvre des stratégies d'adaptation, telles que la modification des pratiques de viticulture, le choix de cépages plus résistants au climat ou l'investissement dans des technologies de gestion des risques. L'industrie explore également des approches de durabilité pour minimiser son impact sur le climat et préserver les terroirs traditionnels.

### **Les enjeux géopolitiques**

Les enjeux géopolitiques concernent la filière vin à plusieurs niveaux : production, distribution, commerce international et la réglementation.

A titre d'exemple, devons-nous rappeler les positions prises lors de la présidence américaine de Donald J.Trump (« taxe Trump »<sup>9</sup>) et les conséquences que cela a eu pour les exportations des vins hexagonaux sur le sol américain ? Devons-nous aussi mentionner les défis que l'Europe va avoir dans les prochaines années face à une Amérique incertaine

---

<sup>9</sup> Le président américain Donald J. Trump avait souhaité en 2019 instaurer une taxe sur les vins français importés sur le territoire américain en rétorsion à la taxe sur les Gafa - taxe sur les services numériques - adopté en juillet 2019 par l'Assemblée nationale. Alors qu'un accord (non officialisé du côté de la Maison-Blanche) avait été trouvé entre les présidents Macron et Trump, lors du G7 de Biarritz en août 2019, la taxe ne vit pas le jour.. Du moins, cela n'a été que partie remise.

Cette taxe vit le jour en guise de rétorsion à un jugement de l'Organisation mondiale du commerce contre Airbus, accusé d'avoir reçu des subventions publiques faussant ainsi la concurrence avec Boeing. Dans ce jugement, l'OMC autorisait les USA à taxer annuellement à hauteur de 7,5 milliards de dollars des produits importés d'Europe. Le 18 octobre 2019, soit moins de deux mois après le sommet du G7, les États-Unis ont introduit une taxe de 25 % sur les vins de moins de 14° importés de France, d'Allemagne et d'Espagne. L'Administration Trump a aussi imposé une taxe à l'importation de 10 % sur les avions commerciaux (Airbus produit en Alabama ce qui explique la modicité des droits appliqués à l'aéronautique). Cette taxe sur les vins a fait perdre 500 millions€ aux viticulteurs. Il a fallu attendre l'arrivée au pouvoir du président Joseph R.Biden pour voir cette taxe suspendue, lors d'un entretien téléphonique avec la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le 5 mars 2021.



## FILIERE VIN



## ENJEUX

géostratégiquement et tournée vers le continent asiatique ou africain ? Le monde deviendrait-il post-américain ?

Les vins et spiritueux sont des produits de grande valeur souvent soumis à des droits de douane et à des barrières commerciales dans le cadre des négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Les relations commerciales tendues entre les pays entraînent des hausses de tarifs douaniers, ce qui affectent les exportations de ces produits vers certains marchés.

Autre cas de figure, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) a eu un impact sur les exportations de vins et spiritueux vers le Royaume-Uni, un marché majeur pour ces produits.

Le nouveau pacte commercial souhaité par le nouveau Premier ministre britannique, Keir Starmer, abordera-t-il comme sujet les échanges concernant les vins ? Actuellement, cela ne semble pas être le cas, comme en témoigne la récente visite à Bruxelles du locataire du 10 Downing Street aux Institutions européennes, dont la présidente de Commission, Ursula Von der Leyen. Londres et Bruxelles divergent déjà sur les priorités à l'ordre du jour, selon le Financial Times. *"L'UE souhaite parler de pêche et de mobilité des jeunes, tandis que le Royaume-Uni préfère se concentrer sur les questions de sécurité et de défense, de migration et de santé"*.

Depuis le Brexit, de nouveaux accords commerciaux et des changements dans les réglementations douanières ont modifié et continuent de faire évoluer les conditions d'accès au marché britannique. L'enjeu est donc de trouver un terrain d'entente sur les échanges entre les anciens partenaires de l'Union européenne.

La protection des indications géographiques et des marques de vins et spiritueux impacte également la géopolitique du secteur. Les différends entre les pays producteurs sur la propriété intellectuelle et les appellations d'origine contrôlée sont sources de litiges commerciaux. A cet effet, la filière rappelle par exemple « la guerre du champagne entre la France et la Russie » en est, là une illustration (<sup>10</sup>).

Les sanctions économiques imposées par certains pays affectent le commerce des vins et spiritueux au même titre que les conflits commerciaux et les conflits armés.

---

<sup>10</sup> La législation russe impose aux vigneron champenois d'utiliser l'appellation « vin effervescent » et non plus « Champagne », désormais réservée aux producteurs russes.





Ce contexte géopolitique, parfois pesant, influe évidemment sur la demande et les habitudes des consommateurs.

Dans ce contexte, l'aspect juridique doit aussi être mentionné. Ainsi, les réglementations nationales et locales sur la distribution, la vente et la publicité des boissons alcoolisées varient d'un pays à l'autre. Ces normes sont évidemment influencées par le contexte sociétal (normes culturelles, politiques de santé publique).

La filière vin doit pouvoir s'adapter à l'évolution des situations géopolitiques et à s'adapter en conséquence pour minimiser les risques ou saisir les opportunités.

### **La durabilité de la vigne au packaging**

Le développement durable est devenu un enjeu majeur. Les consommateurs, les producteurs et les régulateurs se préoccupent de plus en plus de l'impact environnemental. Préserver l'environnement « de la vigne au packaging », tel est le leitmotiv de la filière.

### **De la vigne..**

La gestion durable des vignobles implique la réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, et la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. De nombreux domaines viticoles adoptent des pratiques de viticulture biologique, où ils n'utilisent pas de pesticides chimiques ni d'engrais synthétiques, pour favoriser la santé des sols et la biodiversité.

Certains viticulteurs plantent des arbres, des haies et des fleurs sauvages autour de leurs vignobles pour attirer les pollinisateurs, contrôler les nuisibles de manière naturelle et préserver la biodiversité locale. Dans ce contexte, et suite aussi à la demande des consommateurs, les producteurs mettent en valeur des certifications environnementales obtenues (labels biologiques, HVE,..).

Ces informations sur l'impact environnemental figurent aussi sur l'étiquetage de leurs produits, permettant ainsi aux consommateurs de faire des choix éclairés. Cette tendance est appréciée par les consommateurs qui achètent de plus en plus de produits durables : la proportion des consommateurs de vin qui accordent une grande importance à la durabilité dans leur choix de vin a augmenté sur plusieurs marchés depuis 2021, selon l'IWSR. C'est le cas aux États-Unis également et de façon globale dans beaucoup de pays comme le Royaume-Uni, l'Australie, la France.



## FILIERE VIN



## ENJEUX

L'industrie des vins et spiritueux contribue aussi à une économie circulaire en recyclant et en réutilisant les déchets agricoles, tels que les marcs de raisin, pour la production de sous-produits utiles, ou pour la distillation de spiritueux.

En parallèle, les producteurs s'efforcent de réduire l'empreinte carbone de leurs opérations, en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées à la production, au transport et à la distribution des produits. Les vignobles et les distilleries peuvent passer à l'énergie solaire ou éolienne pour alimenter leurs opérations, réduisant ainsi leur empreinte carbone.

### .. au packaging

Le packaging des vins et spiritueux peut être conçu de manière durable en utilisant des matériaux recyclables, en réduisant le poids des bouteilles, en optant pour des emballages en carton recyclé, et en évitant l'utilisation excessive de plastique.

Le poids des bouteilles de vin peut être allégé pour optimiser la consommation de verre et le coût du transport. Les matériaux d'emballage recyclables, tels que le verre recyclé, voire des emballages alternatifs (poches de vin en vrac, utilisation des consignes) peuvent être utilisés afin de diminuer l'impact environnemental.

Selon la BPI (Banque publique d'investissement), les entreprises de la filière des vins et spiritueux intègrent de plus en plus des pratiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans leurs opérations. Face à la pression des consommateurs, nombreuses sont celles qui adoptent des pratiques durables, se dotant ainsi d'un avantage concurrentiel.

Ces enjeux que nous avons développé montrent que la filière est consciente des enjeux à venir pour maintenir non seulement la production, la distribution mais aussi pour assurer son avenir dans un contexte difficile.





## GRAPPILLEES LE LONG DU RHONE

### Michel Chapoutier : 30<sup>ème</sup> année des Vendanges du coeur



Dans le Rhône, nous ne présentons plus Michel Chapoutier et sa société à Tain l'Hermitage qui organise, avec son association Vins et Santé, depuis 30 ans, les Vendanges du cœur avec objectif de récolter des fonds « *pour le financement d'actions de promotion ou l'achat de matériel nécessaire aux dons de moelle osseuse* ».

Créée au printemps 1994, l'association M. Chapoutier Vins et Santé affiche un bilan conséquent des 28 éditions qui ont pu se tenir en trente ans. « 1 163 tonnes de raisins vendangés, 2 773 inscriptions dans le fichier donneur, et 619 026 € recueillis pour permettre aux laboratoires HLA de Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand de financer l'achat de matériels de pointe très performants ».

Cette année, 17 500 € ont pu être recueillis et reversés à l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône-Alpes, grâce aux 50 tonnes de raisins récoltés par les 433 bénévoles qui se sont mobilisés pour cette 28<sup>ème</sup> édition. La maison M. Chapoutier s'engage en effet à reverser une participation pour chaque kilo de raisins vendangés, et les promesses de dons s'accumulent tout au long de la journée grâce au challenge de promesses par équipes.

### Disparition Jean-Claude Pellegrin, ancien président de l'interprofession des vins IGP du Sud-Est



Viticulteur engagé de Lambesc, Jean-Claude Pellegrin, bien connu dans la profession viticole, Commandeur du Mérite agricole depuis l'an dernier, s'est éteint le 26 juillet à seulement 65 ans.

Homme clé du monde viticole du Sud-Est, Jean-Claude Pellegrin a notamment été président des coopératives des Bouches-du-Rhône de 1995 à 2003, président de la commission vitivinicole de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du Rhône dont il avait été à l'initiative,



## GRAPPILLEES



## LE LONG DU RHONE



Jean-Claude Pellegrin ©Intervins Sud-Est / vendanges Libran

administrateur et vice-président du CNIV, président de l'ODG des IGP des Bouches du Rhône, président depuis 2021 de l'AREVDI (Association Régionale d'Expérimentation et de Développement Vitivinicoles)... Il a aussi présidé cette importante interprofession des vins IGP du Sud-Est qui représente actuellement plus de 1,2 million de hl (soit 10% de la production française).

*« Doué d'une verve imagée qui pouvait être grinçante, d'une rigueur intellectuelle sans faille Jean-Claude a travaillé avec force et détermination pour qu'Intervins Sud-Est devienne une structure solide et écoutée, et positionnant les IGP du Sud-Est comme une catégorie essentielle dans la filière vitivinicole Rhône et Provence*

» se souvient Denis Roume, ami et vigneron ardéchois avec lequel il a notamment créé cette interprofession des vins IGP.

*« Malgré les bonnes percées sur les marchés de l'IGP Méditerranée, il n'a jamais perdu de vue la nécessité de réfléchir à la manière de garder, sur la durée, un équilibre "positif" entre production et besoins du marché »* poursuit Denis Roume, saluant la vision de son camarade : *« très conscient de son état il s'est fixé comme cap de travailler à la mise en place un système dynamique de régulation au sein d'Intervins »*

Grand amateur de santiags, humble, au service avant tout du collectif, l'homme était, connu pour son caractère fort, Jean-Claude Pellegrin était aussi, selon Olivier Houles responsable de l'Antenne 13 (à Aix-en-Provence), était à l'image, d'une part, de ces fleuves majestueux mais aussi de ses chevaux : *« Sourcés comme des fleuves, descendant au triple galop comme ses chevaux. Avec Jean-Claude, vous étiez rapidement son meilleur ami ou son meilleur ennemi. Dans tous les cas il vous respectait, il vous écoutait, pesait le pour et le contre, et vous disait avec une sincérité désarmante son avis. Le plus souvent sa vérité éclairait sous une nouvelle lumière, de nouvelles couleurs ».*



Jean-Claude Pellegrin DR





Ayant fait ses classes avec lui, Olivier Houles voit en lui une « boussole », « d'abord dans son département mais jusqu'au plus haut niveau. Il n'ordonnait pas. Il orientait. Il vous obligeait à donner le meilleur. Pas pour soi, pas pour lui, mais pour l'ensemble des adhérents, pour le bien commun. Il avait cette faculté à nous impliquer sans nous diriger. » Entre management par l'exemple et leadership napoléonien, « Jean-Claude Pellegrin était le plus grands des petits hommes. Ce curieux insatiable et défenseur indéfectible de la coopération viticole savait que "petit homme" était le surnom que s'attribuaient les premiers coopérateurs ».

Olivier Houles rappelle que Jean-Claude Pellegrin avait des fondements solides : « L'égalité des chances et l'équité des traitements, la liberté de penser et celle de s'exprimer, la fraternité, la convivialité, l'humilité et l'engagement » constituaient ces incontournables.

Franc, profond, les yeux dans les yeux, l'homme manquera non seulement à toute la profession du Sud-Est mais aussi au vignoble hexagonal dans son ensemble.

« Le vigneron parti, la vigne réagit ».



### Cru Cairanne : Modification temporaire de l'encépagement pour les vins blancs

Le Cru Cairanne, le dernier actuellement, a été reconnu officiellement par l'Arrêté du 25 juin 2018 et publié au Journal officiel 3 jours plus tard.

Nous nous souviendrons que le cahier des charges prévoit que l'encépagement pour les vins blancs du Cru Cairanne est :

- La proportion du cépage clairette B est supérieure ou égale à 30 % de l'encépagement;
- La proportion du cépage grenache blanc B est supérieure ou égale à 20 % de l'encépagement ;
- La proportion du cépage roussanne B est supérieure ou égale à 20 % de l'encépagement ;
- La proportion de chacun des cépages accessoires est inférieure ou égale à 20%.



**GRAPPILLEES**



**LE LONG DU  
RHONE**

Le journal officiel du 22/08/2024 a publié un Arrêté du 13 août 2024 portant dispositions exceptionnelles pour le vin revendiqué en appellation d'origine contrôlée «Cairanne».

Cet arrêté autorise pour les vins blancs, à titre exceptionnel, suite aux conditions climatiques de l'année 2024 qui conduisent à une sécheresse importante et un déficit hydrique significatif :

« la proportion de l'ensemble des cépages principaux est supérieure ou égale à 70 % de l'encépagement ».



**L'AOC Luberon se met en ordre de marche pour affronter les défis majeurs à venir !**

L'AOC Luberon met en place des mesures vertueuses et établit de projets pour accompagner et fédérer ses vignerons tout en installant un bonne entente avec le Parc Naturel Régional.

En ayant intégré le projet Green Vinum en 2019, le pendant d'Erasmus pour le monde du vin, les vignerons ont réalisé des voyages d'étude dans le vignoble grec et accueilli leurs confrères de la région de Thessalonique. Confrontation des méthodes culturelles, partage de solutions et d'expériences, en particulier pour l'adaptation des cépages blancs, permettent aussi de se projeter dans un futur de plus en plus chaud. Dans ce contexte, l'ODG a lancé auprès de l'INAO, une procédure Variétés d'intérêt à des fins d'adaptation (VIFA), pour expérimenter des cépages issus de régions plus chaudes, telles que le Languedoc ou la Corse. La réintroduction et l'élargissement des cépages counoise et cinsault ont ainsi été demandés. Une vision sur le long terme qui s'inscrit dans le Parc Naturel Régional. Comme le dit le président de l'AOC Luberon Joël Bouscarle, « *il faut jouer collectif. Petites ou grosses structures, nous partageons une vision commune* ». L'esprit solidaire de la montagne (qui culmine à 1125 mètres d'altitude au Mourre Nègre) et la force de la coopération (80 % de l'appellation) faisant le reste.





## Orange : Le nouveau Palais du vin vaut le détour

Pour celles et ceux qui connaissent la sortie Orange-Sud de l'autoroute A7, le rond-point avec le Mirage III de Dassault (vitesse : Mach 2.2) symbolisant le lien entre la ville et la base aérienne 115, est devenu « un classique » de l'entrée au centre de la ville sis 1 km plus loin. Au pied de cet avion de chasse, des tonneaux de vin sont aussi présents, symbolisant le rôle économique du vin dans la région. Le Palais du vin, à quelques pas de ce rond-point, giratoire Syrah, a fait faire peau neuve l'an dernier.



Bâti en 2001, lieu de dégustations, de ventes et de rencontres autour des vins de la vallée du Rhône, il est aussi le siège de la Fédération des Vignerons Indépendants de la Vallée du Rhône (FVIVR). Cette Fédération a été créée en 1978 par une poignée de vignerons vaclusiens en vue de mettre en commun des idées, des moyens et créer un identifiant fort et visible.

Le syndicat des Vignerons indépendants a été créé en 1976. Il regroupe aujourd'hui 7 000 adhérents répartis dans 32 fédérations départementales, dont celle de Vaucluse, et 10 fédérations régionales.

Dans la Vallée du Rhône, la Fédération est présidée par un ami de la Baronnie, Thierry Vaute, du Domaine de la Pigeade à Beaumes-de-Venise. En Vaucluse, la fédération des Vignerons Indépendants regroupe 400 domaines pour 11 000 ha de vignes dont 4 500 certifiés bio et 2 300 labellisés HVE (Haute valeur environnementale). Les vignerons travaillent 49 appellations pour une production de 430 000hl de vin par an et qui représentent 1 700 salariés et 4 100 saisonniers.



**GRAPPILLEES**



**LE LONG DU  
RHONE**

Le succès venant, le nombre de domaines représentés, le Palais du vin regroupe plus de 130 domaines viticoles, dont certains participent à nos agapes sans compter le domaine du Consul de Gent, Erwin Devriendt, le Domaine des Ondines.



Vingt-trois ans plus tard, le siège de la fédération de Vignerons indépendants de la Vallée du Rhône s'est étoffé l'an dernier en se dotant d'un nouveau bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> derrière le bâtiment existant. Un investissement d'1,4 million d'euros financés sur ses fonds propres. Un nouvel espace sur deux étages a vu le jour.

*« Il fallait nous faire connaître, organiser des salons, rencontrer nos clients, leur expliquer notre travail de la vigne, notre attachement à nos racines, à la transmission envers les plus jeunes générations de vignerons, nos valeurs environnementales »,* Thierry Vaute, Président de la Fédération des vignerons indépendants de Vaucluse

Un endroit à visiter, ou à revoir, tellement l'ambiance rhodanienne y est le moteur du décollage de ce beau palais !





## Variétés de cépages d'adaptation au changement climatique

Le comité national des AOC viticoles (CNAOV) a souhaité que les ODG puissent évaluer de nouvelles variétés ou des variétés oubliées qui présenteraient un potentiel d'adaptation à une problématique bien identifiée (changement climatique, ...), tout en gardant le bénéfice du Signe d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO).

Les exploitants ont ainsi la possibilité de planter les variétés choisies par l'ODG (présentation ci-après) dans leurs exploitations tout en bénéficiant de l'AOC\* (sous réserve de respecter certaines conditions expliquées ci-après). L'ODG profite de cette expérimentation pour acquérir un maximum d'informations sur les variétés plantées nécessaires à une prise de décision définitive.

A l'issue de la période d'observation initiale de 10 ans, l'ODG bénéficiera de trois possibilités, selon les résultats des observations culturales et de dégustation :

- proposer l'intégration définitive de la VIFA dans le Cahier des charges ;
- proposer le retrait de la VIFA du Cahier des charges ;
- demander la prolongation de la période d'observation durant une nouvelle période de 10 ans.

Afin de maintenir la typicité des produits, le dispositif est encadré dans les Cahiers des charges par le respect de l'ensemble des mesures, et notamment : la proportion de VIFA est plafonnée à 5% de la superficie totale de l'exploitation déclarée dans l'AOC concernée.

Quels sont les cépages choisis par le Syndicat des Côtes du Rhône ?

Le Syndicat des Côtes du Rhône a fait le choix d'intégrer 3 cépages blancs et 1 cépage noir. Parmi ces 4 variétés, nous retrouvons 2 cépages résistants aux maladies cryptogamiques (Floreal B et Vidoc N).





## Variétés à fin d'adaptation des Côtes du Rhône



**Carignan blanc**



**Rolle**



**Floreal**



**Vidoc**

**Carignan B** : le Carignan blanc est un cépage à maturité moyenne à tardive, assez vigoureux et qui résiste bien à la sécheresse. Il produit des vins vifs avec un potentiel alcoolique moyen et une acidité forte. Lorsque les rendements sont limités, les vins expriment des arômes fruités et floraux. Les vins de carignan blanc sont recommandés pour rehausser des assemblages.

**Floreal B** : le Floreal blanc est un cépage plutôt précoce, vigoureux et de production moyenne. Il présente une résistance totale à l'oïdium, une très bonne résistance au mildiou et une moindre sensibilité au black-rot. C'est un cépage expressif sur des arômes d'agrumes, de buis et de fruits exotiques, qui peut conserver une bonne fraîcheur.

**Rolle B** : le Rolle blanc est un cépage à maturité moyenne à tardive, assez vigoureux et qui résiste bien à la sécheresse. Il produit des vins expressifs, équilibrés et gras. Les vins peuvent parfois manquer d'acidité aussi préfère-t-on des terroirs frais.

**Vidoc N** : le Vidoc noir est un cépage à maturité plutôt tardive, assez productif avec une vigueur forte. Il est très résistant au mildiou, a une résistance totale à l'oïdium mais reste sensible au blackrot. Il produit des vins très charpentés, colorés, avec une acidité présente et un bon équilibre. Récolté à maturité, il offre des arômes épicés et de fruits mûrs.

Source : Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône





## ECHOS DU VIGNOBLE



**Bernard Magrez : « *Le vin a raté le coche des nouvelles habitudes de consommation !* »**

Acteur clé du vin, propriétaire de multiples vignobles dans le monde (733 hectares de vigne dans le monde) et seul à détenir quatre grands crus classés dans le Bordelais, Bernard Magrez, 88 ans, stigmatise les rigidités d'un système et trace des pistes pour en sortir.

Bernard Magrez dresse d'abord une situation difficile du secteur du vin et selon lui, c'est le secteur qui en est principalement responsable.

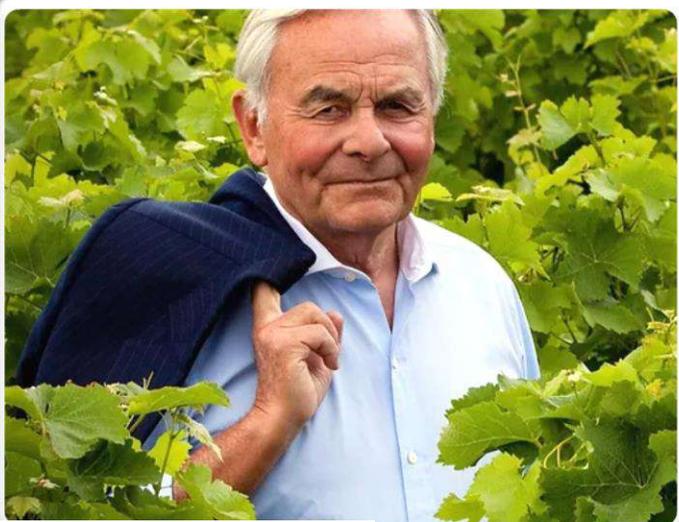
Les usages montrent que les jeunes générations préfèrent la bière et les spiritueux. Ils commandent plus volontiers un cocktail que du vin pour accompagner leurs repas au restaurant. Conséquence sur les achats : la GMS connaît une chute des ventes qui semble ne pas pouvoir s'enrayer et c'est le vin rouge qui fait les frais de la crise.

En dix ans, le blanc et le rosé ont pris la place du vin rouge. Ils représentent à eux deux 58 % des ventes en volume et 53 % du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne l'avenir du vin rouge, Bernard Magrez, résume la situation comme suit : « *on boit mieux mais on boit moins* ». Les campagnes autour de l'alcool, la prévention routière, les mises en garde sanitaires, les priorités de jeunes de moins de 30 ans ont évolué. Pour lui, le consommateur attend des nouveautés tout en ayant des attentes nouvelles.

Pour lui, une des raisons du manque d'intérêt pour le vin des jeunes générations, « *c'est leur besoin de se démarquer. Les jeunes voient le vin comme la boisson de leurs pères voire de leurs grands-pères* ». Pour lui, la solution passe par l'innovation. Prenant l'exemple du Prosecco (660 millions de bouteilles par an), il estime qu'il faut





credit photo: Bernard Magrez

*« lancer des vins qui connotent la légèreté, moins forts en alcool, moins chargés en tannins, plus faciles à boire ».*

Se basant sur sa longue expérience et sur les différentes tendances qu'il peut constater à travers le monde, il estime que le consommateur a besoin de repères. Les distributeurs lui demandent régulièrement pourquoi il n'y a pas de marque dans le vin. *« Quand la consommateur est dans le rayon vin, il ne sait pas pourquoi une bouteille est plus chère que l'autre. Et encore moins si le contenu va lui plaire. Au final il y a cette dimension anxiogène dans le vin ».*

En conclusion, il estime que *« la situation actuelle du vin est angoissante et le sera tant qu'on n'aura pas trouvé la clé pour en sortir. Il faut se battre et faire preuve d'imagination. Il n'est pas interdit de recourir à l'intelligence artificielle et de faire travailler des algorithmes qui rendent le vin plus désirable qu'il ne l'est devenu ».*

Cette réflexion de Bernard Magrez a le mérite de poser les racines d'une problématique plus vaste et complexe qui pèse 440 000 emplois équivalent temps plein en France, soit plus de 2% des emplois français. L'économie du vin génère 60 milliards € de chiffre d'affaires direct et 33 milliards € de CA indirect (effet d'entraînement des autres secteurs), soit un total de 92 milliards €, soit 1,4 % du PIB.





## GOUVERNEMENT BARNIER : DEUX SPECIALISTES DU MONDE DU VIN

Le président de la République Emmanuel Macron a nommé, en vertu de l'article 8 de la Constitution, le nouveau Premier ministre, Michel Barnier le 5 septembre dernier.



Source : Service photographique de Matignon

Nous nous rappellerons que Michel Barnier, diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris, a été Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de juin 2007 à juin 2009 dans le gouvernement de François Fillon I sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Pour celles et ceux qui s'en souviennent, il a initié à l'époque un plan de modernisation du vin français dans le but redonner de la compétitivité à l'export, se





rappelle Jérôme Despey (Viticulteur dans l'Hérault. Premier Vice-Président de la Fnsea Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Président du Ceneca), à l'époque président de Viniflor.

Avec un connaisseur des sujets viticoles à l'Hôtel de Matignon, la filière vin espère une accélération de gestion et de la résolution de ses crises conjoncturelles (inflation, tensions géopolitiques...) et structurelles (changement climatique, déconsommation...)

La composition du gouvernement a été annoncée le 21 septembre 2024 sur le perron de l'Elysée par le Secrétaire général de la présidence de la République française, Alexis Kohler.



©Nathalie Delattre

Autre personnalité du monde viticole nommée le 21 septembre 2024, la désormais ex-Sénatrice, Nathalie DELATTRE. Elle est nommée Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des relations avec le Parlement. Viticultrice dans le Bordelais, elle est aussi Co-Présidente de l' Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) depuis mai 2018.





### **Le Premier ministre prépare à Bruxelles les futurs dossiers européens**

Ancien commissaire européen et négociateur du Brexit, le nouveau Premier ministre Michel Barnier évolue en terrain connu à Bruxelles.

Lors de son passage à Bruxelles le 17 octobre dernier, le jour du Sommet européen, le Premier ministre a assisté au sommet du groupe d'eurodéputés et de dirigeants du Parti populaire européen (PPE), première force politique en Europe, dont fait partie Les Républicains, à quelques encablures du Berlaymont. Le Premier ministre y a croisé, notamment, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, mais aussi onze chefs d'Etat et de gouvernements, dont le Premier ministre polonais Donald Tusk, et de nombreux commissaires européens (en poste ou désignés) du même groupe.

Même si Matignon n'a pas communiqué sur le contenu des discussions du Premier ministre, nul doute que ses relais européens vont l'aider à obtenir le soutien des institutions de l'Union dans le développement de sa politique. Rappelons à cet égard l'importance pour les viticultrices et viticulteurs



de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) qui, soulignons-le, a notamment pour objectifs de garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Pour rappel, l'Union européenne est le plus important producteur de vin au monde. De 2016 à 2020, elle a produit en moyenne 165 millions d'hectolitres par an. En 2020, elle représentait 45 % des zones viticoles mondiales, 64 % de la production et 48 % de la consommation. Le secteur vitivinicole est le premier secteur agroalimentaire de l'UE en termes d'exportations (7,6 % de la valeur des exportations agroalimentaires en 2020). La connaissance des arcanes européennes de l'ancien Commissaire Michel Barnier, lui sera utile dans tous les domaines de sa politique (politique budgétaire et zone Euro,..).





## L'eau, priorité stratégique du nouveau gouvernement

Lors de son discours de politique générale prononcé le 1<sup>er</sup> octobre dernier devant la représentation nationale, le Premier ministre, Michel Barnier a fait de l'eau une priorité de son action politique. Si la représentation nationale ne censure pas son gouvernement pour de fallacieuses et politiciennes raisons, le Premier ministre Barnier compte faire de la thématique de l'eau un priorité nationale. Il a déclaré : *« je dois vous parler de l'eau. Sécheresses ou inondations, conflit des usages, pollution des nappes phréatiques, envolée des prix : soixante ans après la première grande loi sur l'eau, le moment est venu de consacrer aux enjeux stratégiques liés à l'eau une grande conférence nationale »*.

Préparant son discours, le Premier ministre s'est déplacé dans le Rhône, qui par son importance et le changement climatique en cours devient un enjeu essentiel, non seulement pour la viticulture mais aussi pour la position géopolitique de ce fleuve.

## La filière vin reçue par la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard.



Dès son entrée en fonction, la nouvelle Ministre, Mme Annie Genevard s'est aussitôt mise au travail et a notamment rencontré les représentants de la filière vin. Lors du débat agricole au Sénat, elle a déclaré : *« j'ai été frappée à mon arrivée par la crise que connaissent toutes les filières agricoles : grandes cultures, élevage, viticulture, industries agroalimentaires, tous souffrent. En outre, les agriculteurs ont le sentiment que les promesses de l'hiver dernier n'ont*

*pas encore été tenues »*.





## Les vins mousseux de Lorraine intègrent les IGP

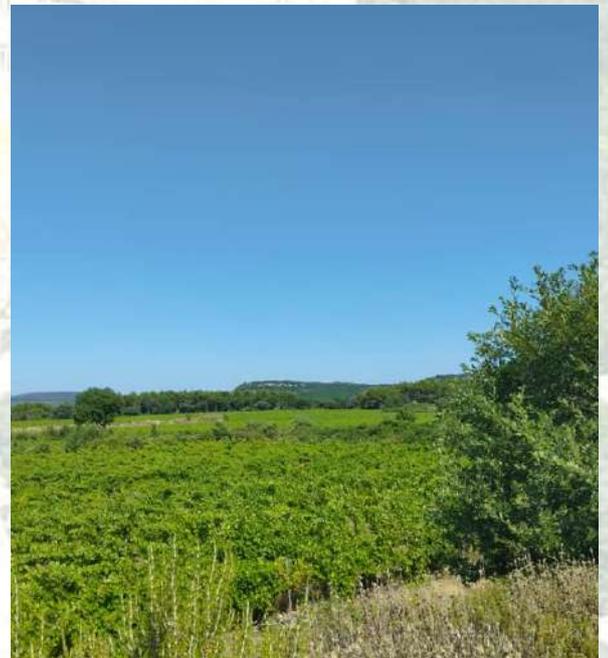
Le 7 octobre, la Commission européenne a annoncé approuver l'ajout des vins "Lorraine" dans le registre des Indications géographiques protégées (IGP). L'appellation concerne les vins mousseux de qualité, qu'ils soient blancs, rosés ou rouges, produits dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle, dans le nord-est de la France.

Pour rappel, le label IGP met en lumière le lien entre un produit et sa région d'origine, en soulignant que ses qualités spécifiques découlent du terroir et des savoir-faire locaux. Dans le cas des vins de Lorraine, cela signifie que 85 % des raisins doivent être cultivés dans cette zone géographique. Ce label permet ainsi de valoriser le patrimoine et l'identité de la Lorraine, tout en protégeant le savoir-faire des vignerons face à la concurrence.

### Un savoir-faire ancien

Les vins de Lorraine bénéficient d'une tradition qui remonte à l'époque romaine, marquée par une expertise particulière dans la vinification et la maîtrise de la fermentation en bouteille. En obtenant le statut d'IGP, les vins de Lorraine rejoignent un cercle de plus de 3 600 produits protégés à travers l'Europe, sans compter les autres labels européens (AOP, STG...).

En outre, l'IGP favorise la promotion des produits régionaux à l'échelle européenne et internationale. Un outil permettant de garantir que le produit respecte des critères stricts de qualité et d'origine, tout en soutenant l'économie locale des régions productrices comme la Lorraine.





## Les vins de Provence : exemple dans la stratégie d'exportation

Le dernier rapport d'information établi par la Commission des Finances, de l'Economie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale concerne la balance commerciale agricole. Il fait notamment le point sur la stratégie à l'export s'appuyant sur la qualité et la montée en gamme des produits. Dans ce cadre, les vins de Provence sont pris en exemple.

Le rapport rappelle tout d'abord que si, en 2023, le solde commercial des produits agroalimentaires est en excédent de 5,3 milliards d'euros, en recul par rapport à 2022, essentiellement en raison d'un effet-prix sur les céréales. Cette apparente bonne santé de la balance commerciale agroalimentaire ne doit pas éluder d'importantes disparités sectorielles, les excédents étant concentrés sur les filières des vins et spiritueux (13,6 milliards d'euros), des céréales (7 milliards d'euros), des animaux vivants (2,1 milliards d'euros), des produits laitiers (3,2 milliards d'euros) et des sucres (1,6 milliard d'euros).

### **La montée en gamme des produits doit permettre d'obtenir des prix plus rémunérateurs**

Alors que certaines régions viticoles sont marquées par un effet ciseaux entre la hausse des charges d'exploitation et des prix insuffisamment rémunérateurs, les volumes d'exportations des rosés de Provence ont été multipliés par 5 depuis 2010 et la part de la production de rosé exporté est passée de 5 % à 40 %, tandis que le prix de la bouteille de vin à l'export a doublé en une dizaine d'années.

L'année 2023 est néanmoins marquée par une baisse de 11 % des exportations en volume, laquelle évolue à un rythme similaire des sorties de chais qui diminuent de 9 %. Cette évolution n'est pas propre aux vins de Provence : les exportations de vins français ont diminué de 10 % en volume entre 2022 et 2023.





tandis que les exportations de cognac et de champagne ont diminué respectivement de 21 % et 11 % en volume.

La baisse des exportations de rosé de Provence s'explique essentiellement par la rétractation du marché américain, premier client de la filière (37 % des exportations) devant le Royaume-Uni (18 % des exportations). Comme le souligne la fédération des exportateurs de vins et spiritueux, les exportations de vins français en direction des États-Unis ont diminué de 22 % en volume, retrouvant leur niveau de 2019, phénomène qui n'épargne pas le rosé de Provence. En 2023, les importateurs et distributeurs américains ont procédé à une rationalisation des stocks accumulés au cours des deux dernières années par crainte que les chaînes logistiques n'aient été perturbées par la pandémie, l'inflation ayant conduit les ménages américains à réduire leur consommation de vins français.

### **La stratégie de montée en gamme de la production agricole française**

La stratégie agricole française accompagne la valorisation des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) des produits. Les lois du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous et du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient, en outre, que tous les restaurants collectifs sont tenus de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas servis.

Le programme stratégique national présenté par la France dans le cadre de la politique agricole commune vise par ailleurs à porter à 18 % la part de la surface agricole utile occupée par l'agriculture biologique, laquelle atteint 10,7 % aujourd'hui.

Cette stratégie a produit ses effets : le marché français des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (appellation d'origine protégée, indication géographique protégée, label rouge, spécialité traditionnelle garantie) est passé de 26 milliards d'euros (hors taxe) en 2013 à 35 milliards d'euros en 2023.

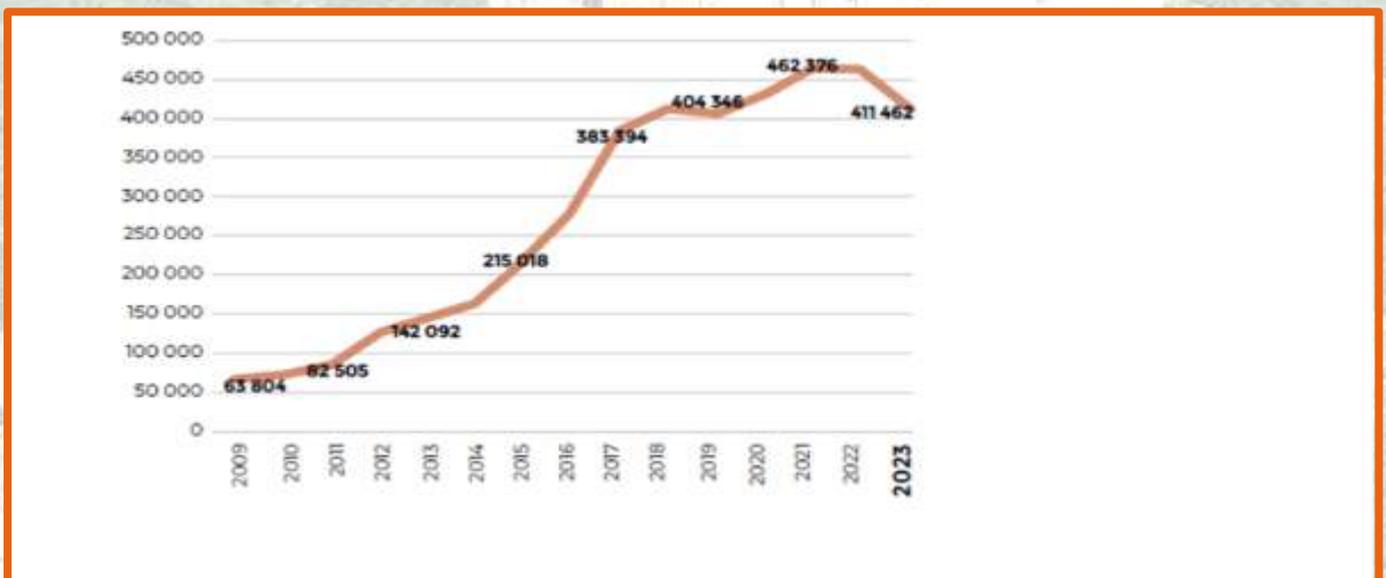




D'après FranceAgriMer <sup>(1)</sup>, cette évolution permet d'augmenter les prix tirés des exportations : un fromage bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée est exporté, en moyenne, à un prix supérieur de 11,5 % à celui d'un fromage sans appellation. Cette évolution répond à la montée en gamme des achats, alimentée par les préférences des consommateurs et par l'augmentation tendancielle du pouvoir d'achat qui caractérise les marchés émergents.

### ÉVOLUTION DES VOLUMES DE ROSÉS DE PROVENCE EXPORTÉS

(En hectolitres)



Source : réponse du comité interprofessionnel des vins de Provence aux questions du rapporteur spécial.

<sup>11</sup> France Agrimer, Compétitivité des filières agroalimentaires françaises, 2021





## ASSURANCE RECOLTE : Rapport d'information de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale

En matière de politique publique, un contrôle de l'efficacité des dispositions votées par le législateur est souvent efficace car il permet de rectifier, le cas échéant, les dispositions votées.

Nous l'avons vu, les dispositions relatives à l'assurance-récolte, système nécessaire à la sauvegarde du patrimoine du viticulteur, sont importantes pour tout agriculteur confronté aux aléas climatiques.

Suite à la refonte du système au 1 janvier 2023 (loi du 2 mars 2022), un premier rapport d'information a été publié le 30 mai 2024 par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Le rapport d'information présente un état des lieux du marché et des moyens publics relatifs à l'assurance des récoltes avant le changement de modèle (I), puis les grandes lignes du nouveau schéma (II), ainsi que les conclusions qu'il est déjà possible d'en tirer après une année de diffusion (III).

### **Les constats de la Commission : le schéma gagnant-gagnant**

Une particularité du modèle de 2023 est aussi que l'indemnité servie par les services de l'État est comparativement plus élevée pour les exploitants bénéficiant d'une police auprès d'une compagnie privée : le rapporteur spécial voit dans cette incitation assumée un schéma gagnant-gagnant, qui doit à terme conduire à ce que le marché trouve sa rentabilité, réduisant dans le même mouvements les primes des assurés et les dépenses du ministère de l'agriculture, de ses services déconcentrés et de ses opérateurs.

La première année aura été marquée par une faible sinistralité. Ce répit donné au secteur agricole ne doit pas être pris comme un prétexte à freiner la dynamique de souscription, puisque les surfaces assurées par un contrat privé ont progressé d'un tiers en douze mois mais qu'existe encore une marge significative ; cette dernière est parfaitement atteignable :





- il convient que l'année en cours et les tout premiers mois de celle qui suit voient se concrétiser l'installation du réseau des interlocuteurs agréés et celle du « pool » des assureurs et réassureurs concernés, un retard ayant été pris ;
- lors de ses visites sur le terrain et de ses auditions, il a souvent été indiqué au rapporteur spécial qu'une réflexion sur l'allongement de la période prise comme référence pour le calcul des dommages – tantôt de trois ans, tantôt de cinq ans après exclusion de la meilleure et de la moins bonne annuité – devait être menée, tant le changement climatique fausse les historiques, d'une part et que la plus grande pédagogie devait être faite vis-à-vis des éleveurs quant à l'indice utilisé pour la mesure de l'herbe à partir d'observations satellitaires, d'autre part.

### **Premier constat**

La première année a été marquée dans tous les domaines par une nouvelle dynamique. Nous passerons sur les difficultés pour les Assureurs.

Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture a confirmé aux membres de la Commission que le nouveau système couvre 1,7 million d'hectares supplémentaires. Les grandes cultures ne sont pas les seules à en bénéficier, les petites exploitations aussi. Le taux de couverture est passé de 0,5 % à 9 % pour les prairies, au bénéfice des éleveurs, de 1,4 % à 10,7 % pour l'arboriculture.

Le rapporteur spécial a signalé que ce sont quelque 600 millions d'euros, soit 12 % du budget du ministère, permettent de prendre en charge 70 % des primes d'assurance privée. S'en est suivi un débat et quelques questions au Ministre Marc Fesneau. De ces échanges, il ressort que les objectifs concernant les surfaces agricoles ayant vocation à être assurées par un contrat de MRC (ndlr : assurance multirisque climatique), sont de 60 % pour les grandes cultures, les légumes et les vignes et 30 % pour l'arboriculture et les prairies.

Après une première année, la progression est de 33,2 % . Cette croissance va de 8 % dans le Grand Est à 269 % dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux de couverture a augmenté. Ce sont 35 % des surfaces agricoles qui sont désormais assurées.

Comment maintenir cette dynamique ? Un réseau d'interlocuteurs agréés a été déployé cette année, pour améliorer le taux de couverture et assurer la viabilité du modèle. De nouveaux dispositifs sont-ils prévus en ce sens ?



## ASSURANCE RECOLTE



## RAPPORT INFORMATIF

Le Ministre Marc Fesneau, confirme qu' « afin d'améliorer la dynamique, les services travaillent à crédibiliser le système satellitaire pour que les éleveurs lui fassent suffisamment confiance pour souscrire une assurance. En outre, les services travaillent également à diversifier l'offre assurantielle, pour l'ouvrir à des filières qui en sont exclues ».

« Nous devons également inciter les agriculteurs à mieux se protéger eux-mêmes, par exemple en arboriculture. Rien ne vaut la prévention, pour assurer la pérennité du système. Il faut donc regarder du côté des pratiques et du matériel. La couverture assurantielle étant par ailleurs très disparate, en particulier en arboriculture, il faut veiller à généraliser l'offre ; j'en ai parlé aux assureurs ».

Le désormais, ex-ministre ajoute que : « nous n'avons jamais nié que le coût des primes d'assurance serait amené à augmenter, puisqu'elles doivent couvrir des risques plus nombreux. Toutefois, il doit rester acceptable pour l'agriculteur et refléter l'important taux de subvention de ces assurances ».

Pour l'année 2024, le système public de prise en charge intégrale par l'État ne vaudra que pour les exploitants qui ne sont couverts par aucune assurance. Quant au réseau des interlocuteurs agréés, valables pour les autres, il ne dévoie nullement les principes généraux du système assurantiel. Quand un assureur couvre déjà 50 % de la surface exploitée par un agriculteur, j'estime que son expert peut aussi intervenir au nom de l'État sur la partie non assurable.

Il conviendra enfin de régler la question de la moyenne olympique, pour crédibiliser le système dans la durée. Sur ce sujet, le récent débat sur la crise agricole qui s'est déroulé au Sénat le 8 octobre dernier a permis de se rendre compte que ce point doit effectivement être revu.





## La crise agricole à l'ordre du jour du Sénat

« Une crise est un cri qui n'a pas été entendu » Marc Fesneau, ancien ministre de l'Agriculture

A la demande du Groupe Les Républicains, le Sénat a débattu le 8 octobre dernier de la crise agricole.

Le sénateur des Vosges, Les Républicains (groupe le plus important de la Haute Assemblée), Daniel Gremillet a débuté ce débat par un constat : « *L'année 2023 a été plutôt favorable pour les agriculteurs : les cours des céréales, du lait et, dans une moindre mesure, de la viande, ont été élevés. Pourtant, c'est à ce moment-là que les agriculteurs se sont révoltés, qu'ils ont retourné les panneaux d'entrée de ville pour nous dire qu'on marchait sur la tête. Pourquoi une telle révolte ? L'épidémie de maladie hémorragique épizootique (MHE), les retards des versements des aides de la PAC peuvent l'expliquer, entre autres* ».

L'année agricole qui s'achève a été calamiteuse, et même l'une des plus mauvaises depuis plusieurs décennies : par exemple, le rendement moyen du blé tendre a été inférieur à 17 %. Sans la PAC, nos céréaliers auraient enregistré des pertes de 550 euros par hectare. La pression sur la viticulture s'est encore accentuée.

Pour lui, il y a quatre chantiers prioritaires pour l'Agriculture.

- Le premier concerne les prêts garantis. Alors que les taux d'intérêt sont désormais élevés, cette mesure est prioritaire pour l'agriculture.
- Le deuxième chantier a trait à la réflexion lancée par le Gouvernement sur la mise à jour des lois Egalim ;
- Le troisième chantier est celui de la pause sur les normes, comme l'a annoncé le Premier ministre, Michel Barnier. « *Avec tous ces carcans administratifs, une vache n'y retrouverait pas son veau !* » Le Premier ministre n'est pas le premier à promettre une pause, salutaire au demeurant. Ce ne sont pas les normes qui font pousser les choux ou les céréales, nourrissent les vaches ou remplissent les assiettes des Français !





- Enfin, il faut aussi octroyer des perspectives à l'agriculture française. Il faut redonner confiance en l'avenir aux jeunes, leur redonner l'esprit d'entreprendre. Ainsi, nous garantirons la souveraineté alimentaire de la France et l'assurance de bien vivre dans nos territoires !

Pour la nouvelle ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, Annie Genevard, le Sénat a envoyé un signal fort au monde agricole en « *jouant encore une fois son rôle de lanceur d'alerte !* ». S'exprimant devant le Sénat, la ministre a dressé un bilan difficile de la situation de l'Agriculture actuelle en déclarant d'emblée : « *J'ai été frappée à mon arrivée par la crise que connaissent toutes les filières agricoles : grandes cultures, élevage, viticulture, industries agroalimentaires, tous souffrent. En outre, les agriculteurs ont le sentiment que les promesses de l'hiver dernier n'ont pas encore été tenues* ». Pour la filière vin, elle a ajouté qu' « *avec le Premier ministre, nous avons souhaité agir immédiatement. Pour la viticulture, j'ai obtenu que l'Union européenne valide un dispositif d'arrachage, à hauteur de 120 millions d'euros* ».

Travaillant pour trouver des réponses aux problèmes de trésorerie des agriculteurs, elle veillera à ce que les engagements pris l'hiver dernier soient tenus dans le cadre du projet de loi de finances.

La ministre estime aussi que « *sortir l'agriculture de la crise, c'est aussi lui donner un cap pour attirer les jeunes vers ces métiers* ». Elle a aussi rappelé que les grands défis de l'agriculture sont notamment le renouvellement des générations, tout d'abord. Près d'un agriculteur sur deux a plus de 55 ans, le nombre d'exploitations continue de décroître. En cause : le revenu, la surcharge administrative, le manque de considération.

S'agissant du revenu, la ministre reprend les réflexions sur l'évolution du cadre d'Egalim. Avec Laurence Garnier, la Secrétaire d'État chargée de la Consommation, elle étudie la meilleure façon d'y travailler avec le Sénat en lien avec le groupe de suivi.





Sa mission : *l'exploitant agricole, chef d'entreprise, doit passer plus de temps dans les champs que devant un ordinateur. Pour cela, l'heure est à la pause sur les normes, comme l'a annoncé le Premier ministre. Il faut aussi remettre du bon sens dans la réglementation. Comment expliquer à un agriculteur qu'il ne peut entreprendre de travaux d'épandage au-delà d'une date fixée à Paris, alors qu'il pleut depuis des semaines ? Ce Gouvernement a pour philosophie d'apporter des solutions rapides aux problèmes concrets.*

Il est primordial de rappeler que l'agriculture est d'intérêt général majeur et que la souveraineté alimentaire de la nation contribue à la défense de ses intérêts fondamentaux - comme le Sénat avait souhaité l'inscrire dans la loi dès 2023.

L'Assemblée nationale a enrichi et adopté cette proposition dans le projet de loi d'orientation agricole (LOA) qui, sans résoudre tous les problèmes, comporte des avancées. Aussi, la ministre propose de travailler à ce texte et qu'il soit examiné très rapidement par le Sénat, dont les travaux sont ancrés dans la réalité du terrain. Ce texte pourra être complété, le cas échéant sur la proposition des Sénateurs. Pour synthétiser le sujet, la ministre Genevard déclare qu'il s'agit « *de répondre aux défis du temps long, de penser l'agriculture de demain à l'heure du changement climatique, avec nos voisins européens* ».

### **Le vin**

Différents sénateurs issus des régions viticoles se sont exprimés sur la situation actuelle de la filière du vin. Le Sénateur de l'Aude, et aussi vigneron, Sébastien Pla, Vice-Président du Groupe Vigne et Vin au Sénat, a fait part des préoccupations de la filière vitivinicole de l'Aude.

Le sénateur Pla a insisté sur l'urgence de l'aide demandé par les viticultrices et viticulteurs de l'Aude : « *Dites-leur à Paris ce qui se passe ici ! Aidez-nous !* ».

Le plan d'arrachage étant d'actualité (voir article), le sénateur a informé que si certains gens de la profession qualifient l'arrachage de « *plus grand plan social de l'histoire du Languedoc* » ; d'autres souhaitent pérenniser leur activité : « *ne pas mettre fin à l'histoire de générations de vignerons* ». Les viticulteurs souhaitent aussi « *faire évoluer leur exploitation pour la rendre compétitive* ». Si la volonté de





poursuivre est évidemment présente, la question se pose de savoir comment investir en période de crise ? Autrement dit, comment payer les charges et les emprunts quand tout augmente.. sauf le prix du vin ?

Le sénateur relève aussi que le destin climatique se joue dans l'Aude et les Pyrénées Orientales. C'est pourquoi il plaide pour une exception méditerranéenne : « *Il pleut moins à Leucate qu'au Sahara !* » Rappelant aussi l'importance de l'eau, « *sans eau, pas de vigne, ni de vie* », il ajoute aussi que « *la vigne est plus efficace que les canadais contre les incendies* », comme lui ont dit certains viticulteurs. Et puis, la promotion des vins ne peut se faire via les réseaux sociaux vu que la loi Evin, pour lui, inadaptée, empêche de la faire contrairement aux concurrents américains.

La ministre Annie Genevard signale avoir réuni les acteurs autour d'une table ronde. « *Arracher des vignes, c'est arracher quelque chose à notre terroir, à notre identité. Mais ce plan était demandé par la filière. Il y a surproduction et déconsommation. Les Français consomment le vin différemment : moins de rouge, plus de blanc, de rosé, de boissons alternatives. Or la France est peu présente sur l'entrée de gamme. Ces réalités s'imposent, tout comme le changement climatique* ». Quant à l'arrachage temporaire, elle est d'avis que le sujet pourra revenir à l'agenda vu que ce sera un deuxième combat.

Au niveau financier, en ce qui concerne les prêts bonifiés qui ont été mis en place pour les entreprises viticoles, certaines peinent aussi à rembourser les prêts garantis par l'État (PGE) durant la crise sanitaire.

La filière viticole sollicite donc l'allègement des démarches administratives, l'alignement de la transmission sur le modèle du pacte Dutreil <sup>(12)</sup>, l'application du principe « pas d'interdiction sans solution » pour les produits phytosanitaires, la révision de la moyenne olympique pour l'assurance climatique, une fiscalité permettant une consommation modérée mais accessible, la pérennisation du dispositif TO-DE (travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi) et une meilleure gestion des vignes en friche. Elle souhaite enfin que la France pèse dans la

---

<sup>12</sup> Le pacte Dutreil est un dispositif fiscal qui permet de bénéficier d'une exonération lors de la transmission familiale d'une entreprise.





préparation de la prochaine PAC. Il y va de l'avenir et de la survie de notre , déclare le sénateur de la Charente-Maritime et viticulteur, Daniel Laurent.

Face au risque de déclin de la compétitivité de la France agricole et la perte de marchés au sein de l'Union européenne, la ministre annonce être favorable à mener à terme le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole (LOA) et le renouvellement des générations en agriculture, enrichi de volets sur la souveraineté et la simplification des normes environnementales.

Pour ce faire, elle a proposé une méthode - saucissonner et conditionner - , en quatre temps, pour sortir plus efficacement de cette crise. Premièrement, l'examen du PLF et du PLFSS avec la traduction législative des engagements du précédent Gouvernement : pérennisation des TO-DE, abandon de la suppression de l'exonération sur le gazole non routier (GNR), budget de crise, réouverture de la possibilité de mise en place des prêts bonifiés.

Deuxièmement, il faut adopter un texte législatif de format réduit, concentré sur les principales entraves aux activités agricoles, et apporter plus de souplesse pour l'usage de l'eau et des produits phytosanitaires autorisés en Europe mais interdits, par surtransposition, en France. Il faut mieux encadrer les contrôles, notamment ceux de l'Office français de la biodiversité (OFB). Troisièmement, et seulement si il y a des avancées tangibles, elle réétudiera la possibilité de réétudier la LOA. Quatrièmement, elle propose d'avancer sur des mesures de simplification par voie réglementaire.

Comme le disait Tocqueville : *« cet État se veut si bienveillant envers ses citoyens qu'il entend se substituer à eux dans l'organisation de leur propre vie. Ira-t-il jusqu'à les empêcher de vivre pour mieux les protéger d'eux-mêmes ? Le plus grand soin d'un bon gouvernement devrait être d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui ».*





## Réduction de l'artificialisation des sols : un manque de prise en compte des spécificités territoriales

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 pour répondre à la perte des espaces naturels et à la mise en danger de la biodiversité. En 2024, après les ajustements portés par la loi du 20 juillet 2023 pour faciliter la mise en application de la stratégie nationale de sobriété foncière, un groupe de suivi sénatorial a réalisé un état des lieux de la situation auprès des élus locaux.

Les conclusions des travaux du Sénat ont été présentées le 9 octobre 2024. Ces travaux se fondent sur l'audition de plus de 70 acteurs du ZAN (élus locaux, représentants de l'État, acteurs économiques et associatifs, urbanistes, universitaires...) mais aussi sur les réponses de plus de 1 400 élus locaux ayant participé à la consultation en ligne du Sénat.

### **Mieux prendre en compte les réalités locales**

Malgré les modifications apportées par la loi du 20 juillet 2023 pour mieux accompagner les élus locaux dans l'application de la loi climat et résilience, le groupe sénatorial fait le constat de difficultés persistantes.

De nombreux élus consultés se disent favorables à une sobriété foncière accrue face au constat d'espaces naturels en recul (20 000 hectares en moins d'espaces agricoles, naturels et forestiers chaque année) et aux effets négatifs sur la biodiversité. Ils considèrent cependant que les objectifs de la loi de 2021 en matière d'artificialisation des sols ont été définis "de façon arithmétique, sans aucune prise en compte des réalités et dynamiques locales". Par exemple, 60% des élus consultés estiment qu'ils ne disposeront pas de suffisamment de foncier pour la réalisation de projets économiques, malgré les assouplissements contenus dans la loi du 20 juillet 2023.





Par ailleurs, le Sénat relève le besoin de "stabilité normative à long terme" tant de la part des élus que des professionnels de l'aménagement ou des acteurs économiques.

### Quelles pistes d'évolutions ?

Les auteurs du rapport préconisent de nombreuses pistes, parmi lesquelles :

- un accompagnement renforcé des collectivités de la part de l'État ;
- la mise à disposition, pour les collectivités et les territoires, de nouveaux outils d'aménagement et d'ingénierie ;
- une meilleure prise en compte des dynamiques de peuplement et d'activités des territoires ;
- une logique "ascendante" des enveloppes foncières afin de partir des besoins des territoires ;
- un changement du rythme de la réduction de l'artificialisation (notamment pour les objectifs à atteindre en 2031), face aux urgences de résorption de la crise du logement et de réindustrialisation ;
- l'exclusion dans le décompte de l'artificialisation de projets d'envergure nationale ou liés à l'industrie verte.
- Enfin, dans les prochaines semaines, un autre rapport du Sénat sur le financement du zéro artificialisation nette doit être publié. Les conclusions de ce rapport pourraient être traduites dans le projet de loi de finances pour 2025.





**La minute scientifique du Professeur Fabrizio  
Bucella**

**Le vin nature, c'est parfois bon, et parfois pas**

*Les vins nature ont montré une autre voie, une autre manière de faire le vin, de prendre soin d'une exploitation et des travailleurs qui y travaillent.*

*On va causer du vin nature. Si on pouvait éviter le seau d'eau sur la tronche, cela me ferait plaisir. Je suis sensible, et le sujet aussi. Des gens se sont mis sur la gueule pour dix fois moins.*

La petite idée qui chante insidieusement dans mon petit cortex est celle-ci : n'irait-on pas un brin trop loin avec cette chose ? Notez le conditionnel, la prudence de Sioux. On a beau être un Peau-Rouge qui ne marche pas en file indienne, on essaie de se préserver. La longue marche est longue, camarade.

**Label, saveur... Le vin nature dans tous ses états**

Petit (a). Quid du label ? Au début, il fallait bien faire confiance, mais désormais il existe un label « vin méthode nature ». En gros du gros, on ne peut rien y mettre sauf un peu de sulfites lors de la mise en bouteille. Vous êtes assis, tranquille comme Baptiste, et on vous présente des vins. Là, vous vous dites : cherchons le label. Macache bono ! Nib ! Parfois, le vin est labellisé biologique ou biodynamique. D'accord, on suit. Mais on nous l'avait vendu comme nature. Nature, c'est nature, sinon ce ne serait pas nature. Alors quoi ? Nature ou pas nature ? That is the question, comme disait William.

Petit (b). Quid de la saveur ? On ne mettrait pas la main au feu que tous les vins nature sont irréprochables, on tient trop à la main. On a souvent supplié pour avoir



## LA MINUTE SCIENTIFIQUE



## FABRIZIO BUCELLA

des vins droits avec l'astérisque : droit de chez droit. Bardaf, on a reçu des vins de travers. Parfois ça pue, ça huile en bouche, c'est déviant, parfois peu, parfois beaucoup, parfois pas. L'astuce est qu'on n'est pas fort rassuré because on s'attend au meilleur et au reste. Lors de ma dernière grosse dégustation, les deux références « nature » : daubées. Net. Pas de beaucoup, mais pas de photo finish et pas de bol : on avait 48 bouteilles et 300 étudiants. Ils l'ont notée la daube, ils ne l'ont pas aimée la daube, ils l'ont charriée la daube.

Petit (c). Quid des vins nature pas nature ? Prenons un exemple simple : Marcel Lapiere, le domaine bien connu tenu par les

descendants. Question

descendants, que ne me suis-je fait descendre ! Foutre dieu ! C'est pas du vin nature ! C'est droit ! Trop droit ! Il triche le père Marcel (enfin, c'est Mathieu). Un vin nature, ça peut pas ressembler à un vin pas nature, sinon les vins pas nature ressembleront aux nature et Dieu reconnaîtra pas les siens.

Petit (d). Quid de la petite production ? Ah ! La petite production. Le petit vigneron père peinard qui fabrique son canon de derrière les fagots en chantant les nuits de pleine lune.

C'est pas faux, mais c'est pas tout à fait vrai non plus. Le concept de nature fait appel





à la spontanéité (le raisin fermente tout seul), alors que c'est l'inverse, sinon ça part en cacahouètes : il faut du raisin nickel, de l'hygiène nickel, tout nickel. Marcel Lapiere avait été à l'école de Jules Chauvet, œnologue nickel – ceci explique le point (c).

### **Enfer et rhume des foins**

Petit (e). Quid de l'ouverture ? Diantre, l'ouverture. On avait presque oublié comment les vins traditionnels étaient les représentants d'un entre-soi, d'une chapelle, d'un esprit de clocher. D'accord avec tout et le reste aussi mais... On peut aussi se faire maltraiter dans un bar à vin nature, surtout si on ne connaît pas les codes de la coolitude locale. Il arrive qu'on vous serve mal, on vous parle mal, vous vous sentez mal. Comme un péquenot. L'enfer, c'est les autres, et les autres des autres, c'est l'enfer.

Petit (f). Quid de l'ivresse ? Cette fameuse ivresse différente du vin nature, comme chantait Jacques Néauport avec Guy Debord. Appréciant les deux gaillards, je m'y suis collé, on s'en est collé et je ne l'ai jamais trouvée. Les personnes sensibles à l'histamine alimentaire seraient même plus patraques avec des vins nature, remplis d'amines biogènes et autres saloperies du même tonneau. On n'ira pas prétendre que c'est le mal du siècle, mais regardez les allergies autour de vous. Quand j'étais même avec le rhume des foins, on me prenait comme un Martien. Aujourd'hui, passez muscade. Bref, ne mentons pas comme un arracheur de dents : on a le droit d'avoir mal aux cheveux avec du vin nature.

Petit (g). Quid de la philosophie ? Plus verte, plus respectueuse, plus écologique, en un mot : absolument moderne. On est d'accord, on la valide, on la soutient, on l'adore. L'agriculture intensive, ce n'est pas ma tasse de thé anglais, ni les pesticides ni les maladies des ouvriers viticoles... Il n'y a rien à redire, autant l'écrire. Les vins nature ont montré une autre voie, une autre manière de faire le vin, de prendre soin d'une exploitation et des travailleurs qui y travaillent. Faisons-nous l'avocat du diable, c'est le jeu de la rubrique : pourquoi diable, justement, ne sont-ils pas fichus de labéliser ces choses ? Retour au point (a).





C'EST TRÈS  
CURIEUX CE PETIT  
ARRIÈRE-GOÛT...  
COMME DE LA FIENTE  
D'OISEAU MÉLANGÉ  
À DU POIL DE  
SANGLIER... ASSEZ  
BRUTAL !

FORCÉMENT,  
QUAND ON LAISSE  
FAIRE LA  
NATURE !

FROUCH  
FROUCH



C'est jeté un peu vite, c'est décousu et on aurait pu faire mieux. Il reste beaucoup de choses à en dire. La bouteille est à la mer et, quand on l'ouvre, parfois on aime, parfois pas. Au fond, c'est le cas avec tout. Prenez une bête porte avec une bête sonnette : quand on sonne, parfois il y a quelqu'un, parfois il n'y a personne (dixit Ionesco).

Pour être clair, on aime le vin

nature. La preuve ? On en parle !

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin on la boit. Et le chien aussi. Le chien la boit et la caravane passe. Salukes.

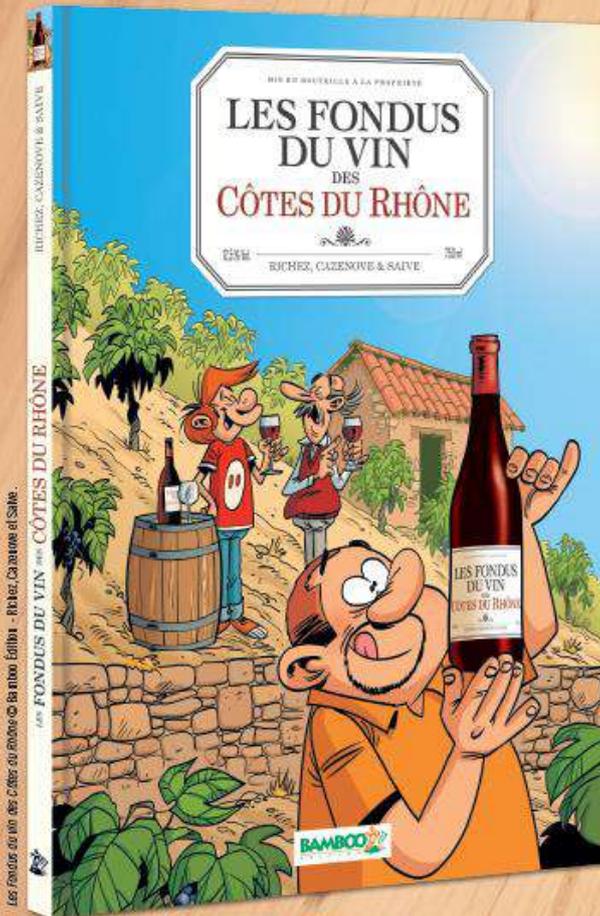


# LES FONDUS DU VIN



# DES CÔTES DU RHÔNE

## LES FONDUS DU VIN DES CÔTES DU RHÔNE



UNE COLLECTION  
POUR S'INITIER  
AU PLAISIR DU VIN !



**BAMBOO ÉDITION**  
www.bamboo.fr

**Plaisir de la  
lecture et de la  
découverte.**

Si, comme nous, vous aimez les dessins de notre ami Officier, Olivier SAIVE, n'hésitez surtout pas d'acquérir la série « Les Fondus du Vin », et plus particulièrement, l'album « Les Fondus du Vin des Côtes du Rhône ». En lisant ces bandes dessinées, vous aurez aussi du plaisir à découvrir la vie de ces personnages.

<https://www.bamboo.fr/bd-les-fondus-du-vin-9782818931639.html>



# LES FONDUS DU VIN



# VACQUEYRAS

## VACQUEYRAS À LA DEMANDE



LES FONDUS DU VIN DES CÔTES DU RHÔNE – PAGE EXTRAITE DE L'ALBUM AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DES EDITIONS BAMBOO ET D'OLIVIER SAIVE



**DERNIER**



**COUP D'OEIL**

Lors du récent voyage au Québec, il y a aussi été question de mieux connaître ces vignes, et notamment via Steve Boyer, vigneron sur l'Isle de Bacchus. Notre



Commandeur Sébastien Luthers en discussion avec Steve Boyer. Apprendre à connaître ces vignerons d'Outre-Atlantique permet aussi de tisser des liens que seuls les liens avec la terre peuvent créer.



**VIGNOBLE**



**ISLE DE  
BACCHUS**

## Le vignoble de l'Isle de Bacchus



Le vignoble a une topologie avantageuse, en terrasses à environ 30 mètres du niveau du fleuve Saint-Laurent avec une orientation sud, sud-ouest, ce qui lui confère un microclimat bénéfique. En effet, on enregistre aucun gel significatif pour la période s'écoulant de la mi-mai à la mi-octobre, ce qui assure une bonne maturité de nos raisins et a pour résultat des vendanges de qualité.

Les vignes du domaine Isle de Bacchus s'étendent sur trois parcelles distinctes dans le village de Saint-Pierre, totalisant près de 35 000 pieds de vignes.



**EMILIE**



**BAILLARGEON**

### Emilie Baillargeon



Outre les vigneron, il y a aussi les rencontres... Et notre Chevalier Bernard Cornu a pu faire connaissance avec la productrice et aussi soprano, Emilie Baillargeon. Cette femme dynamique est par ailleurs réalisatrice de cinéma. Originaire de Saint Anselme, sise non loin de la ville de Québec sur l'autre rive du Saint-Laurent, la route pour devenir Soprano est passée par... le rock ! Le déclic viendra lorsqu'elle a entendu chanter les étudiantes du programme classique de son école. Elle a reconnu : *« j'ai été impressionnée par cette façon de chanter et je me suis dit que je*

*voulais faire comme elles ; puis, quand j'ai découvert l'opérette, je suis tombée en amour avec ce répertoire qui combinait ma passion pour le chant et le jeu ».*



**SEBASTIEN ET**



**LA POUTINE**

### Sébastien et la poutine



Sébastien Luthers, Commandeur et patron fondateur de la désormais célèbre Fromagerie des Vennes à Liège, qui vient d'ouvrir un second magasin à Saint-Georges, épicurien reconnu, ne pouvait pas éviter.. la poutine. La poutine est une spécialité québécoise composé de.. frites, fromage en grains (cheddar qui n'a pas subi de pressage) et de sauce brune. Cette sauce est un peu épicée, salée et non sucrée. Elle est composée essentiellement d'amidon de maïs, de tomates, de farine de blé et d'oignons. La poutine est un plat traditionnel national du Québec. Très prisé en hiver par grand froid, il a le mérite de bien caler les estomacs.

La poutine est devenue célèbre en 2020 par son inscription dans les journées mondiales. Elle est commémorée le 20 juillet. Voilà un bon plat pour caler.. la veille de la fête nationale belge !



**EN UN COUP  
D'OEIL**



**SOMMAIRE**



## SOMMAIRE

<b>L'EDITO DU CONSUL .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE CXXXIV : 14 JUILLET 2024 - LIEGE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES HOMMAGES A ALAIN CASARIL .....</b>	<b>8</b>
<b>Le Consul prépare activement les agapes de novembre .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre CXXXVème - HARZE – 25 août 2024 .....</b>	<b>15</b>
<b>LES BARONNIES DU QUEBEC ONT 40 ANS ! .....</b>	<b>19</b>
<b>Vendanges 2024 : la morosité s'impose .....</b>	<b>31</b>
<b>Crise viticole : Les craintes des viticulteurs s'accroissent.....</b>	<b>38</b>
<b>Soutien structurel à la filière viticole .....</b>	<b>41</b>
Plan d'arrachage validé par la Commission européenne .....	42
<b>Hymne au vin français .....</b>	<b>44</b>
<b>OIV : 37 pays adoptent une déclaration commune pour renouveler leur engagement auprès de la filière viti-vinicole .....</b>	<b>46</b>
<b>Quelle est l'influence des taux d'intérêt sur la vente des vins ? () ....</b>	<b>48</b>
<b>FILIERE VIN : ENJEUX (Suite) .....</b>	<b>55</b>
<b>GRAPPILLEES LE LONG DU RHONE .....</b>	<b>60</b>
Michel Chapoutier : 30 <sup>ème</sup> année des Vendanges du coeur .....	60
Disparition Jean-Claude Pellegrin, ancien président de l'interprofession des vins IGP du Sud-Est.....	60
Cru Cairanne : Modification temporaire de l'encépagement pour les vins blancs.....	62
L'AOC Luberon se met en ordre de marche pour affronter les défis majeurs à venir ! .....	63





<b>Orange : Le nouveau Palais du vin vaut le détour .....</b>	<b>64</b>
Variétés de cépages d'adaptation au changement climatique .....	66
<b>ECHOS DU VIGNOBLE .....</b>	<b>68</b>
Bernard Magrez : « <i>Le vin a raté le coche des nouvelles habitudes de consommation !</i> » ...	68
GOUVERNEMENT BARNIER : DEUX SPECIALISTES DU MONDE DU VIN .....	70
L'eau, priorité stratégique du nouveau gouvernement.....	73
La filière vin reçue par la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard .....	73
Les vins mousseux de Lorraine intègrent les IGP.....	74
Les vins de Provence : exemple dans la stratégie d'exportation .....	75
<b>ASSURANCE RECOLTE : Rapport d'information de l'Assemblée nationale .....</b>	<b>78</b>
<b>La crise agricole à l'ordre du jour du Sénat.....</b>	<b>81</b>
<b>Réduction de l'artificialisation des sols : un manque de prise en compte des spécificités territoriales .....</b>	<b>86</b>
<b>La minute scientifique du Professeur Fabrizio Bucella.....</b>	<b>88</b>
<b>Le vin nature, c'est parfois bon, et parfois pas .....</b>	<b>88</b>
<b>Le vignoble de l'Isle de Bacchus .....</b>	<b>95</b>
<b>Emilie Baillargeon .....</b>	<b>96</b>
<b>Sébastien et la poutine.....</b>	<b>97</b>





« Liège au fil du Rhône »©, Bulletin d'information de la Baronnie de Liège des Costes du Rhône

<https://fr-fr.facebook.com/Baronnie-Li%C3%A9geoise-des-Costes-du-Rh%C3%B4ne-979704565439387/>

Richard BONNECHERE \* Alain CASARIL+ \* Jean CHAVANNE \* Denis COOLEN \* Pierre LUTHERS \* Sébastien LUTHERS \* Didier MAES \* Pierre MARTIN \* Guy NIKELMANN \* Mireille SBRASCINI \* Albert THYSE \* Christian VANDERSANDEN \* Jacques WOLFS

Editeur responsable : Pierre Luthers  
([pl@enjeu.be](mailto:pl@enjeu.be))

Rédaction : Didier Maes  
([didier.maes@belgacom.net](mailto:didier.maes@belgacom.net))

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro : Pierre Luthers, Pierre Martin, Fabrizio Bucella, Olivier Saive, Photos : André Courtois, Pierre Luthers, Joseph Verhoest, la rédaction

Périodique –Automne 2024 numéro 35  
©

Abonnement postal : 60 € (Virement sur le compte BE29 0013 4894 6664)

L'alcool est à consommer avec modération mais surtout avec raison



« Liège au fil du Rhône » tient à saluer ce vigneron rhodanien : « Créer un vin est pour moi une réflexion de tous les instants. Mes goûts, mes sensations, mes impressions, mon palais ont évolué avec l'âge. Je tends à produire désormais des vins généreux, puissants et élégants ». Jérôme Coursodon



Vue sur la courbe du Rhône

